

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION**

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALE



Mémoire de fin d'étude



En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences commerciales

Spécialité : Finance et commerce international

Thème

**Le rôle des banques dans le développement
des échanges extérieurs en Algérie
Cas de la BADR de Tizi-Ouzou Agence N° 580.**

Présenté par :

MARAR Lina

NAIT AMMAR Flora

Devant le jury composé de :

President: SAHALI Nouredine, MCA, UMMTO.

Rapporteur: HADJEM Madjid, MCB, UMMTO

Examineur: HAMDAD Toufik, MCB, UMMTO.

Année universitaire : 2023/2024

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier le bon Dieu de nous avoir donné la force, le courage et la volonté pour réaliser ce travail.

Nous présentons nos sincères remerciements à notre promoteur Mr HADJEM Madjid pour son aide, sa grande disponibilité et ses précieux conseils tout au long de notre travail.

Nous remercions vivement Mr IZOUINE Amar de nous avoir orientés durant notre stage pratique au niveau de la Banque BADR de Tizi-Ouzou

Nous adressons également nos remerciements les plus profonds à nos enseignants qui nous ont enseigné tout au long de notre cursus universitaire.

Nous remercions également les membres du jury qui nous font l'honneur d'accepter d'évaluer notre travail.

Enfin nous remercions toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

A mes très chers parents, source de vie, d'Amour et d'affection

A mon cher frère source de joie et d'affection

*A ma petite famille, mon mari **YACINE** et ma fille **INAYA** source
d'espoir et de motivation, mes beaux parents que j'aime beaucoup et
qui m'ont soutenu*

*A toutes mes amies, tout particulièrement **CHABHA***

*A **LINA**, chère amie avant d'être binôme*

A vous cher lecteur

N. Flora

Dédicaces

Tous au début, je tiens à remercier le bon dieu de m'avoir donné du courage et de la patience afin de réaliser ce modeste travail que je dédie ;

A mes parents ;

Pour leur sacrifice, leur multiple soutiens, et pour leur affectation quotidienne, merci d'être présents dans toutes circonstances ;

A mon fiancé ;

qui m'a beaucoup encourager ;

A mes deux adorable petit frère et sœur

Yacine et Nessrine

A ma binôme Flora

pour sa sympathie

et

A toute personne ;

qui était derrière moi en particulier mes amis.

M. Lina

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ACR	Accords Commerciaux Régionaux
AGETAC	Agence Nationale de Gestion des Réalisations des Grands Travaux de l'Aéroport d'Alger et d'Autres Aéroports et Infrastructures de Transport Aérien.
ALGEX	Agence Nationale de la Promotion du Commerce Extérieur
BA	Banque d'Algérie
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BEF	Banque et les Etablissements Financiers
B/L	Bill of Loading
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CAD	Caisse Algérienne de Développement
CI	Commerce International
CNEP	Caisse Nationale D'épargne et de Prévoyance
CNIS	Centre Nationale de l'Informatique et des Statistiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPA	Caisse de Prévoyance et d'Assurance.
CREDOC	Crédit Documentaire
DA	Dinar Algérien
DAPS	Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde
DOE	Direction des Opérations avec l'Etranger
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
LTA	Lettre de Transport Aérien
LTR	La lettre de Transport Routier
OCDE	L'organisation de Coopération et de Développement
NPI	Nouveau Pays Industrialisés
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PED	Pays en Voie de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit National Brut
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajouté
UE	Union Européenne
USD	United States Dollar

Listes des tableaux

Tableau N°	Désignation	Page
Tableau n°1	Le taux d'exportation d'Allemagne, France, Royaume-Uni et Europe (1830-1910)	18
Tableau n°2	La part des principaux pays exportateurs dans le commerce de produits manufacturés (1913 –1937)	19
Tableau n°3	La répartition du commerce mondial hors pays de l'Est par zone (1950 – 1989)	21
Tableau n°4	Les exportations mondiales et productions mondiales de marchandises (1980- 2000)	22
Tableau n°5	Les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2015 – 2018 (valeurs en million)	31
Tableau n°6	Les principaux fournisseurs de l'Algérie, 2024	34
Tableau n°7	Les différents clients de l'Algérie, 2024	34
Tableau n°8	Les avantages et limites de virement	44
Tableau n°9	Les avantages et limitent de la lettre de change	44
Tableau n°10	Les avantages et limites de billets à ordre	45
Tableau n°11	Les avantages et limites du crédit documentaire	49
Tableau n°12	Évolution des dossiers d'importation et d'exportation, 2020 – 2024	80
Tableau n°13	Évolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2020 – 2024	81
Tableau n°14	L'évolution des opérations d'importation par type de financement (euro) 2022 – 2024	83
Tableau n°15	L'évolution des opérations d'exportation par type de financement, 2020 – 2024	85
Tableau n°16	Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2020 – 2024	86

Liste des figures

Figures	Désignation	Page
Figure n°1	La structure des importations de l'Algérie par groupe de produits en 2020	31
Graphique n°2	La répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique 2024	33
Figure n°3	Le mécanisme de remise documentaire	47
Figure n°4	Le mécanisme de remise documentaire	50
Figure n°5	Organigramme de l'Agence BADR de Tizi-Ouzou	66
Figure n°6	Évolution des dossiers d'importation et d'exportation 2020 – 2024	81
Figure n°7	Évolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2020-2024	82
Figure n°8	L'évolution des opérations d'importation par type de financement	84
Figure n°9	Évolution des exportations par le transfert libre, 2020 – 2024	85
Figure n°10	Répartition des opérations traitées par secteur d'activité, 2020 - 2024.	86

SOMMAIRE

Introduction générale	09
Chapitre I : Le commerce international : aspects théoriques et réalité algérienne	13
Introduction au chapitre I	14
Section 1 : Historique du commerce international	16
Section 2 : Les théories du commerce international	26
Section 3 : Le commerce extérieur en Algérie	30
Conclusion au chapitre I	35
Chapitre II : Rappels théoriques sur la banque et les modes de financement du commerce extérieur	36
Introduction au chapitre II	37
Section 1 : Généralités sur la banque	39
Section 2 : Techniques et instruments de paiement	43
Section 3 : Système bancaire en Algérie	53
Conclusion au chapitre II	59
Chapitre III : Etude du rôle de la banque algérienne dans le commerce extérieur : cas de la Banque de développement rural (BADR) de Tizi-Ouzou	60
Introduction au chapitre III	61
Section 1 : Présentation de la BADR de Tizi-Ouzou et de l'agence N°580	62
Section 2 : Montages et procédures de traitement des opérations du commerce extérieur au niveau de la BADR	69
Section 3 : Rôle de la BADR de Tizi-Ouzou dans le développement du commerce extérieur	80
Conclusion au chapitre III	89
Conclusion générale	90
Bibliographie	93
Table des matières	97

Introduction Générale

Le commerce international représente l'ensemble des échanges de biens et services pratiqués entre les nations. Il permet à un pays de consommer plus que ce qu'il produit avec ses ressources propres et /ou d'élargir ses débouchés afin d'écouler sa production.

Le commerce international s'est particulièrement développé à partir du 16ème siècle, sous l'influence combinée de l'essor du commerce maritime, de la découverte du nouveau monde et de l'organisation de la nouvelle méthode de production. Les mercantilistes ont favorisé le développement des échanges, en particulier des échanges internationaux. Le commerce international commencera à prendre forme à partir du 17ème siècle avec l'émergence des Etats-nations et la prise de conscience que le commerce extérieur contribue à accroître la puissance des Etats. L'efficacité du commerce extérieur est tributaire d'un système de procédure efficace, moderne et simple, condition essentielle pour l'édification d'un environnement compétitif et incitatif pour soutenir le développement du commerce extérieur. Dans ce sens là, les banques jouent un rôle essentiel dans les échanges internationaux, et spécialement pour toutes les prestations monétaires qu'elles impliquent. Ces opérations seront des paiements pour lesquels les banques réaliseront des transferts de devises, de changes, et couvriront éventuellement les risques de ces changes. Ce seront aussi et surtout des crédits, qu'ils soient consentis en dinars ou en devises, aux exportateurs ou aux importateurs, à court, moyen ou long terme, qu'ils soient liés à des opérations commerciales ou qu'ils réalisent des financements internationaux indépendants.¹ (Hubert, Techniques de commerce international, 2017).

Le commerce international en Algérie est un domaine important pour l'économie du pays. La banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) de Tizi Ouzou joue un rôle crucial dans le soutien aux activités commerciales, notamment dans le secteur agricole et rural. Elle contribue à faciliter les échanges commerciaux et à promouvoir le développement économique de la région de Tizi Ouzou et même au-delà.

Dans cette perspective, notre objectif dans le présent travail est d'essayer de répondre à la problématique suivante :

Quelle est la contribution de la banque BADR Tizi-Ouzou dans les échanges extérieurs ?

¹ Hubert. M, Techniques de commerce international, 2017, France.

Répondre à cette interrogation revient à répondre à un certain nombre de questions secondaires qui lui sont inhérentes, à savoir ;

- Pourquoi la nécessité d'un système bancaire dans le commerce extérieur?
- En quoi consiste la domiciliation bancaire ?
- Quel sont les risques liés à l'opération du commerce extérieur ?
- Qu'en est-il dans le cas de la BADR de Tizi-Ouzou ?
- Quels sont les moyens de financement les plus utilisés par les clients de la BADR de Tizi-Ouzou dans leurs transactions internationales ?
- Comment le client (opérateur économique) de la BADR de Tizi-Ouzou choisit-il son moyen de paiement ?
- Quelle est la contribution de la BADR de Tizi-Ouzou aux opérations de commerce extérieur ?

Pour répondre à notre problématique et aux questions secondaires, nous partons des deux hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1:** La BADR de Tizi-Ouzou offre un éventail très diversifié de moyens de financement du commerce extérieur qui sont tous utilisés indifféremment par ses clients.

- **Hypothèse 2 :** La contribution de la BADR de Tizi-Ouzou au commerce extérieur est très importante.

Pour répondre à notre problématique et vérifier nos hypothèses nous suivons une méthodologie de travail, à la fois théorique et pratique, qui se décline en trois temps essentiels. En premier lieu, dans une démarche théorique, basée sur la recherche documentaire (ouvrages, revues, mémoires,...), nous présentons les principaux aspects théoriques du commerce international et sa réalité dans l'économie algérienne (Chapitre I).

En second lieu, toujours dans une démarche théorique, sur la base de la recherche documentaire, nous présentons quelques rappels théoriques sur la banque et les modes de financement du commerce extérieur, y compris en Algérie (Chapitre II).

En troisième et dernier temps, dans une démarche empirique, basée sur l'étude du cas de la BADR de Tizi-Ouzou, et à partir de la consultation des données de cette dernière (documents

internes, rapports et statistiques), nous analysons le rôle de cette banque et sa contribution dans le commerce extérieur (Chapitre III).

Structure d'exposition

Nous avons formalisé notre travail suivant une structure d'exposition qui se présente comme suit :

Chapitre 1 : Le commerce international : aspects théoriques et réalité algérienne.

Chapitre 2 : Rappels théoriques sur la banque et les modes de financement du commerce extérieur.

Chapitre 3 : Etude du rôle de la banque algérienne dans le commerce extérieur : cas de la Banque de développement rural (BADR) de Tizi-Ouzou.

Choix du thème

Le choix de ce thème est pertinent pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il relève de notre spécialité en Master (Finance et commerce international). Ensuite, il met en évidence l'importance des institutions financières dans la facilitation du commerce international, un facteur clé pour la croissance économique. En étudiant ce thème, on peut comprendre comment les services bancaires, tels que le financement du commerce, les lettres de crédit et les garanties bancaires, réduisent les risques et les coûts des transactions internationales, rendant les entreprises locales plus compétitives sur les marchés mondiaux. De plus, ce thème explore comment les banques contribuent à diversifier l'économie algérienne en soutenant les exportations et en attirant des investissements étrangers. Enfin, ce sujet est crucial pour formuler des recommandations politiques visant à renforcer le système bancaire et, par conséquent, à promouvoir un développement économique plus durable et équilibré en Algérie.

Intérêt et utilité du thème

Le thème du rôle des banques dans le développement des échanges en Algérie est d'une grande importance car il met en lumière l'infrastructure financière nécessaire pour soutenir le commerce international. Les banques jouent un rôle clé en facilitant les transactions transfrontalières grâce à des services tels que le financement du commerce, les lettres de crédit et les garanties bancaires. Cela permet de réduire les risques associés aux échanges internationaux, d'améliorer la liquidité des entreprises et de promouvoir une

intégration plus profonde dans l'économie mondiale. En outre, un système bancaire efficace peut attirer des investissements étrangers, stimuler la croissance économique et favoriser la diversification des exportations, contribuant ainsi au développement économique durable de l'Algérie.

Chapitre I

*Le commerce international : aspects
théoriques et réalité algérienne*

Introduction au chapitre I

Le commerce international est un pilier fondamental de l'économie mondiale, facilitant l'échange de biens, de services et de capitaux entre les nations. Ce processus, qui remonte aux premières routes commerciales de l'Antiquité, a évolué au fil des siècles, marquant de son empreinte les relations économiques et politiques globales. Les échanges commerciaux ont permis aux civilisations anciennes de prospérer en échangeant des biens comme les épices, la soie, et les métaux précieux, créant ainsi des liens entre des cultures éloignées. Avec la révolution industrielle au XIXe siècle, le commerce international a connu une transformation majeure, stimulée par des avancées technologiques et une libéralisation progressive des échanges. Au XXe siècle, la création d'institutions comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a renforcé cette dynamique, en promouvant un cadre réglementaire destiné à faciliter des échanges équitables et transparents.² (Smith. *La Richesse des Nations*, 1776).

L'objet de ce chapitre est de fournir une vue d'ensemble des aspects théoriques du commerce international et de les contextualiser à travers la réalité algérienne. Dans un premier temps, nous retracerons l'évolution historique du commerce international, de ses débuts rudimentaires à son développement complexe et institutionnalisé. Ensuite, nous examinerons les principales théories économiques qui expliquent pourquoi et comment les nations commercent entre elles. Parmi ces théories, l'avantage comparatif de David Ricardo et le modèle Heckscher-Ohlin jouent un rôle crucial en démontrant comment les pays peuvent maximiser leur efficacité économique et leur prospérité en se spécialisant selon leurs avantages respectifs.

La seconde partie du chapitre sera consacrée à l'analyse du commerce extérieur de l'Algérie. En tant que pays riche en ressources naturelles, notamment en hydrocarbures, l'Algérie présente un profil commercial unique. Nous explorerons les caractéristiques et les tendances du commerce extérieur algérien, en mettant en lumière les défis structurels tels que la dépendance aux exportations de pétrole et de gaz, ainsi que les efforts de diversification économique entrepris par le gouvernement. Cette analyse inclura une évaluation des politiques commerciales algériennes et des réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité du pays sur le marché mondial.

² Smith, A, *La Richesse des Nations*, 1776, Kirkcaldy.

Ainsi, ce chapitre offrira une compréhension complète des fondements théoriques du commerce international tout en fournissant une perspective approfondie sur la manière dont ces principes se manifestent dans le contexte spécifique de l'Algérie. En combinant une exploration historique, théorique et pratique, nous visons à fournir une vue d'ensemble nuancée des forces qui façonnent le commerce international et le commerce extérieur algérien.

Ce chapitre est consacré en premier lieu à l'histoire du commerce international (Section 1). En second lieu, aux fondements théoriques du commerce international (Section 2). En dernier lieu, au commerce extérieur en Algérie (Section 3).

Section 1 : Historique du commerce international

Le commerce international comprend toutes les opérations sur le marché mondial. Il est l'organe regroupant les divers pays du monde engagés dans la production des biens destinés aux marchés étrangers. Cette section est consacrée à la définition du commerce international et l'évolution des échanges de marchandises et des services dans le monde.

1. Définition de commerce international

Selon Betton & al. 2007, le commerce international est défini comme suit :

" Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandise réalisées entre espaces économiques nationaux. Il est mesuré (en valeur ou en volume) par le montant total des exportations ou des importations de marchandise qui sont enregistrées dans la balance commerciale. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations constitue le solde commercial.

Au sens large, le commerce international inclut les transactions internationales qui portent sur des activités de service, transport, assurance, tourisme...etc. Les échanges internationaux de biens et de service sont comptabilisés dans le compte de transaction courante de la balance des paiements ".³

2. Les échanges de marchandises

Le commerce international existe depuis l'antiquité mais, l'échange moderne apparut au cours du XVIII^e siècle. Son essor est lié aux transformations économiques de la révolution industrielle.

A cet effet, les besoins d'importation et d'exportation s'accroissent. De nouvelles techniques facilitent les échanges à savoir : des instruments de paiement et généralisation des lettres d'échanges, modernisation des moyens de transport on assiste également à une expansion du commerce colonial, à une diversification des biens échangés (bien manufacturé notamment textiles, produit exotique) et au développement de grandes compagnies. Selon Frédéric Teulon (1996):

*« Les colonies perdent leur autonomie douanière et sont progressivement assimilées à la métropole ».*⁴ (Teulon, Le commerce international, 1996).

³Beitone, A. Cazorla, A. Dollo, C. Drai, A. (2007). «Dictionnaire des sciences économiques », 2em Edition Armand colin, Paris, p60.

⁴ Teulon, F. (1996). Le commerce international, Edition Seuil, Paris. p 8.

Un commerce largement fondé sur une conception mercantiliste va céder progressivement la place à un commerce de conception plus libéral au XIX siècle.

Les fondements de la pensée mercantiliste peuvent être résumés par quatre idées :

- ▶ La nation constitue la base pertinente de l'organisation de l'activité économique.
- ▶ La richesse d'un pays s'évalue par la quantité d'or.
- ▶ Un excédent commercial fait rentrer de l'or dans le pays et permet d'enrichir la nation.
- ▶ Le commerce international est un jeu à somme nulle chaque pays cherche à obtenir un excédent commercial et il ne peut le faire qu'au détriment des autres.⁵

2.1. Commerce mondial dans la période 1800 à 1937

Le XIX siècle au sens des histoires prend fin en 1914 ; cette période connaît de nombreux changements qu'on peut saisir au tour de deux aspects : la répartition géographique des échanges et leur structure par produit.

- ▶ La répartition géographique des échanges

Le commerce international a augmenté au XIX siècle à un rythme très supérieur à celui de la production mondiale, selon Michel RAINELLI entre 1800 et 1913, « le commerce international par tête est multiplié par 25 alors que, dans le même temps, la production mondiale par tête ne l'est que par 2.2. Le taux d'exportation passe pour l'Europe de 4.4% en 1830 à 13.2 % en 1910⁶ (Rainelli, le commerce international, 2002).

Le tableau N°1 présente l'évolution du taux d'exportation pour quelques pays européens entre 1830-1910 (en pourcentage du PNB).

⁵ L'évolution et les théories des échanges internationaux depuis la révolution industrielle In. Www « commerce international », 2010, consulté 30 /04/2024 à 9h00

⁶ Rainelli, M. (2002). Le commerce international ; 8ème Edition La Découverte, Belgique., p8

Tableau N°01 : Le taux d'exportation de : Allemagne, France, Royaume unie et Europe 1830- 1910

	1830	1850	1870	1890	1910
Allemagne	–	–	17,2	13,5	14,6
France	–	7,4	11,5	13,8	15,3
Royaume unie	7,8	11,4	17,6	16,3	17,5
Europe	4,4	7,0	10,9	12,6	13,2

Source : Michel RAINELLI, 2002, p.8.

Selon les données du tableau ci-dessous, on remarque qu'il existe un mouvement général d'ouverture accrue pour l'ensemble des pays européens.

Ces taux sont peu différents selon les pays, en raison du niveau élevé de son PNB, le royaume uni domine largement les échanges.

► *La structure par produit des échanges :*

La nature des produits échangés par un pays dépend étroitement de celle de ses productions et de ses richesses naturelles. Une première décomposition, grossière, distingue deux secteurs : « les produits de l'industrie et les produits primaires (agricoles et miniers), le réseau de commerce mondial est alors composé d'un bloc de pays industriels, l'Europe qui achète principalement des produits primaire et vend surtout des produits industriels, les exportations européennes sont composées de produit manufacturés pour 55% à 65% du total, selon les années alors que les importations comportent 80% à 90% de produits primaires ». Dans l'entre-deux guerres, la crise de 1929 et le protectionnisme qui l'accompagne ralentissant l'expansion : le commerce mondial par tête n'augmente que de 3 % entre 1913 et 1937.⁷ (Rainelli, le commerce International, 1991).

Le tableau N°2 suivant présente l'évolution de la part des principaux pays exportateurs dans le commerce de produit Manufacturés (1913-1937) en pourcentage.

⁷ Rainelli, M, 1991 le commerce International, p 10.

Tableau N°2 : La part des principaux pays exportateur dans le commerce de produit manufacturés (1913-1937)

	1913	1929	1937
Royaume unie	30.6	23.8	22.4
Etat uni	13.0	21.4	20.3
France	12.7	11.1	6.1
Allemagne	27.5	21.9	23.4
Belgique,Italie, suède et suisse.	13.1	14.5	15.4
Canada	0.7	3.4	5.0
Japon	2.5	4.1	7.5

Source : RAINELLI Michel ; 2003, P 11.

Selon les données du tableaux ci-dessous, on remarque que le Royaume-Uni est toujours le premier exportateur mondial de produit manufacturé et réalise 22.4% de ses échanges .Mais son avance commerciale s'est progressivement réduite car les États-Unis et Allemagne ont comblé leur retard commercial en1937, l'Allemagne est devenue le premier exportateur mondial de produit manufacturé et réalise 23.4% des exportations mondiale, contre 22.4% pour le royaume unis , 20.3% pour les Etas unis et 7.5 pour le japon.

Les produits manufacturés sont découpés en trois catégories : les biens de consommation traditionnelle (par exemple le textile), les biens de consommation intermédiaire achetés par les entreprises pour produire et enfin, les biens d'équipement qui sont destiné soit à l'investissement des firmes soit à l'équipement des ménages (automobile, électroménager).

2.2. Commerce mondiale dans la Période de 1945 à 1980

Le monde connaît, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, une progression spectaculaire des échanges internationaux qu'ils soient commerciaux (de biens et de services), ou de capitaux Cette période qui va de 1945 au début des années 1990, présente plusieurs caractéristiques :

- Le commerce international progresse en moyenne plus vite que la production mondiale (même si le commerce international diminue en 1975 et stagne après pendant 5ans) ;

- on assiste à une évolution dans la hiérarchie des puissances : après une domination sans égale des Etats-Unis après la seconde guerre mondiale, l'Europe et le Japon connaissent également une montée en puissance ; les pays industriels.

- Une division internationale de travail conduit à distinguer les pays industriels, spécialisés dans la production et l'échange de produits manufacturés, des pays en voie de développement, spécialisés dans la production et l'échanges de produits primaires (énergie, matières premières),

- Un commerce particulier connaît une importance croissante, le commerce « intra branche » (chaque pays exporte et importe des produits identiques).

Sur cette période, la France enregistre des performances moyennes, les années d'excédent commercial équilibrant les années de déficit.

Entre 1955 et 1980⁸(Beitone, & al.,2007), les exportations en volume augmentent à peu près deux fois plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB) mondial et ce rythme s'accélère au cours de la décennie 1990(3 fois plus vite), cette évolution est liée à la :

- Croissance économique.

- Institutionnalisation du libre-échange : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC) et organisation mondiale du commerce OMC.

- Processus intégration économique (communauté économique européenne).

- Dynamique d'internationalisation des firmes.

Dans l'immédiat après-guerre, les Etats unis occupent une place très importante dans les échanges internationaux en raison des destructions occasionnées par la guerre en Europe et en Asie. En 1950, comme le montre le tableau N°03 l'Amérique du Nord réalise 22.3% du commerce mondial, l'Europe occidentale 39.8%et le Japon, avec 1.5% occupe une place mineure, par la suite la part de l'Amérique du Nord se réduit sensiblement est passe de 19.2% à 15.5 entre 1963 et 1989, en contrepartie les poids relatifs de l'Europe et du Japon augmentant respectivement de 41.4% à 43.5 %et de 3.5% à 8.9%.

⁸Beitone, A. Cazorla, A. Dollo, C. Draï, A. (2007). «Dictionnaire des sciences économiques », 2em Edition Armand colin, Paris, p 62.

Tableaux N°03 : Répartition du commerce mondial, hors pays de l'est, par zones 1950 - 1989

	1950	1958	1963	1989
Pays industrialisés	63.6	69.2	64.1	70.5
Dont Amérique du nord	22.3	21.9	19.2	15.5
Japon	1.5	3	3.5	8.9
Europe occidentale	39.8	44.3	41.4	43.5
Afrique du sud, Australie, Nouvelle-Zélande	5	4	3.2	2.2
Pays en voie de développement	31.4	26.8	20.5	21

Source : RAINELLI Michel, 2003, P15.

En effet dans la rupture de 1973, Le prix du pétrole passe de 2 à 14\$. Ce choc pétrolier entraîne une ponction de revenu de 2 à 3% du PIB des pays industrialisés pour payer les importations de pétrole, et casse la croissance économique. Mêmes effets du second choc pétrolier. Cela ralentit la croissance des échanges mais ne l'arrête pas. L'essor du commerce international n'a été interrompu qu'en 1975 et 1982 où il y a eu baisse, à prix constants. Le commerce international est donc à la fois cause (via le pétrole) et conséquence de la récession.

En conséquence mécanique de la flambée des cours du pétrole : la part des pays exportateurs de pétrole dans les exportations totales des PED est passée de 29% en 1963 à 55% en 1980.

Les difficultés des années 1970 sont accrues en Occident par la montée de la concurrence mondiale, liée à l'émergence des NPI et au déclin des vieilles industries. Cela provoque un renouveau du protectionnisme, essentiellement sous la forme de barrières non tarifaires (quotas de voitures ou d'acier, mesures anti-dumping). Ce phénomène a ralenti la reprise du commerce international dans les années 1980.

2.3. Le commerce mondial depuis 1980 à 2000

Dans cette période l'économie mondiale connaît des bouleversements dans les flux internationaux de marchandises liés à l'apparition de nouvelles puissances qui modifié la hiérarchie antérieure.

L'examen des tendances du commerce mondial depuis 1980 conduit tout d'abord à mettre en évidence la croissance considérable des échanges comparée à celle de la production. Alors que, entre 1980 et 2001, la production mondiale est multipliée par 1,6 le commerce mondial en valeur est multiplié par 3,3 (comme le montre le tableau N°4). Les économies nationales sont donc de plus en plus ouvertes aux flux commerciaux internationaux. Une première période, de 1980 à 1983, est caractérisée par une baisse sensible des exportations 1984 marque une nette reprise, suivie d'une année de stagnation. Ce n'est qu'en 1986 que les exportations dépassent le niveau de 1980 ; cette année marque le début d'une troisième phase, de forte croissance, jusqu'en 1992. L'année 1993 marque une légère dépression, suivie, jusqu'en 1997, d'une croissance significative. 1998 est caractérisée par une légère diminution, alors qu'une forte croissance est enregistrée en 1999 et 2000⁹ (Rainelli, 2015).

Tableau N °4 : Les Exportations mondiales et productions mondial de marchandises 1980-2002.

Année	Indice valeur	Indice volume	Indice de la production mondiale
1980	59	68	78
1981	58	68	78
1982	54	66	77
1983	53	68	78
1984	57	73	83
1985	56	75	86
1986	62	78	88
1987	72	83	91
1988	82	89	95

⁹Rainelli, Michel, 2015, p23-24.

1989	89	95	99
1990	100	100	100
1991	102	104	100
1992	108	109	100
1993	108	113	100
1994	123	124	103
1995	147	133	107
1996	153	139	111
1997	158	154	116
1998	156	161	118
1999	162	168	121
2000	183	186	127

Source : Extrait d'OMC, Statistiques du commerce international, 2002, p24.

2.4. Le commerce mondial depuis 2001 à nos jours.

En 2002, après avoir la forte baisse qu'il avait enregistrée en 2001, le commerce mondial s'est redressée parmi ces principales caractéristiques pour l'année 2002¹⁰:

- Le recul des exportations couplé à l'augmentation des importations des Etats unis d'Amérique a engendré un déficit commercial et un déficit des opérations courantes.
- L'expansion commerciale de la Chine.
- L'augmentation régulière du nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR).

Par ailleurs, la crise économique et financière de 2008 a provoqué une récession mondiale, le volume des échanges a chuté de 12.2%. Et reste encore diminuer en 2016 avec une part de 3% en valeur, ce recule de ce dernier a été dû principalement à la diminution continue des exportations de combustible et de produits miniers. Cependant, la baisse des prix des produits

¹⁰ OMC. Statistique du commerce international 2003, consulté le 05 /05/2024 à 10h

de base, particulièrement marquée en 2015, a pris fin en 2016 pour la plupart des produits, sauf l'énergie.¹¹

A partir de 2017, les échanges mondiaux accélèrent, passé de 1.8% en 2016 à 4.7% en 2017, étaient très largement réparties, stimulés par le raffermissement de la demande à l'importation dans toutes les régions, reste forte en 2018 et 2019, jusqu'à nos jours cette expansion est tributaire d'une croissance économique mondiale forte et de la mise en œuvre par les gouvernements de politiques monétaires, budgétaires et surtout commerciales appropriées.¹²

3. Les Echanges de services

La volonté d'inclure les services dans les accords du GATT a conduit, depuis 1987, à développer les travaux de repérage et d'analyse de ces flux commerciaux. Cependant, les données publiées par l'OMC sont loin d'être complètes, notamment en ce qui concerne les pays en développement. Le montant total des exportations se monte, en 2001, à 1 458 milliards de dollars, contre 5 984 milliards de dollars pour les marchandises. Entre 1990 et 2000, la croissance moyenne est de 6 % pour les exportations de services comme pour celles de marchandises, alors que les premières ont diminué de 4,5 % et les secondes de seulement 0,5 % en 2002. Le commerce international des services commerciaux présente des particularités par rapport au commerce de marchandises. La hiérarchie des six premiers pays exportateurs de marchandises est la suivante, en 2001 : Etats-Unis, Allemagne, Japon, France, Royaume-Uni, Chine, celle des exportateurs de services est :

États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Japon, Espagne.

Pour l'année 2016, les exportations mondiales de services commerciaux ont augmenté de 0.40%.

En effet, les exportations mondiales de transport ont continué à diminuer, les secteurs des transports maritime et aérien souffrant du ralentissement du commerce dû à la stagnation économique et d'un excédent de capacité. Malgré des problèmes de sécurité et de sûreté et des problèmes sanitaires dans plusieurs endroits de la globale, les recettes mondiales au titre des voyages ont augmenté de 2%, reflétant l'augmentation de 3.9% des arrivées de touristes internationaux dans le monde. Le développement du tourisme intra régional a fait décoller les exportations de services liés aux voyages de l'Asie où, les voyageurs chinois jouent un rôle

¹¹ Commerce des marchandises et commerce des services commerciaux, 2017, In www.Examen-statistique-du-commerce-mondial-2017, consulté le 08/05/2024 à 12h00.

¹² OMC, Communiqué de presse, 2018, consulté le 08/05/2024 à 18h00.

clé. En ce qui concerne les autres services commerciaux, leurs exportations mondiales ont augmenté de 1%.¹³

¹³ Commerce des marchandises et commerce des services commerciaux, 2017, In [www.Examen statistique du commerce mondial 2017](http://www.Examen-statistique-du-commerce-mondial-2017), consulté le 10/05/2024 à 13h30.

Section 2 : Les théories de commerce international

L'économie est une discipline qui s'appuie sur plusieurs socles de réflexions et de connaissances. La pensée économique est ainsi diverse, mais quelques courants apportent des raisonnements, des méthodes, mais aussi des analyses particulièrement pertinentes ; mercantiliste, les courants classiques, les courants néoclassiques, marxistes puis keynésiens constituent ainsi le fondement de la pensée économique contemporaine.

1. Mercantilisme

Le mercantilisme est une doctrine élaborée entre XVI –XVII^e siècles, selon lequel la richesse essentielle d'un Etat s'est constituée des métaux précieux.

Dans le système mercantile, le commerce extérieur est considéré comme le moyen permettant d'obtenir de l'or et d'accumuler les richesses au sein de la nation grâce à un excédent commercial. Les acteurs mercantilistes veulent faire du commerce international un moyen d'enrichir le prince. Selon Emmanuel Nyahoho, « l'idée essentielle de mercantilisme est de soutenir que l'avantage de commerce international se mesure par le surplus de la balance commerciale et que les gens d'affaire qui contribuent à ce surplus augmentent la richesse de la nation »¹⁴ (Nyahoho & Proulx, Preface de Anderé Basony, Commerce international, 2000).

2. Les théories classiques

La théorie classique ne peut être considérée comme un tout ; elle se compose en réalité de différentes écoles, représentées par les économistes Adam Smith, David Ricardo et Jean Baptiste Say.

2.1. Adam Smith

Adam Smith est considéré comme « le père de l'économie politique » autant que discipline autonome. Il a publié en 1776 son livre « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations ». Ses contributions portent notamment sur :

-La théorie de la valeur et des prix : Smith adopte une théorie de la valeur de travail : « le travail est le fondement et l'essence des richesses ». Il distingue la valeur d'usage, qui est liée à l'utilité des biens, et la valeur d'échange qui exprime le pouvoir d'acheter d'autres biens¹⁵ (Leurion & Frois, Le meilleur de DCG 5 Economie 2011);

¹⁴ Nyahoho, E. & Proulx, P. (2000). Preface de Anderé Basony, Commerce international ; 2^e Edition. Québec., p 36-40.

¹⁵ Leurion, R. & Frois, P. (2011). Le meilleur de DCG 5 Economie ; 2^e Edition Foucher, Vanves, 2011, pp 8-9.

- La théorie de main invisible : Smith s'efforce de démontrer, non seulement que l'échange est la source du bien-être des individus et de la richesse des nations, mais aussi qu'il atteint cette fin de lui-même. Autrement dit, en laissant les individus libres d'orienter leurs activités selon leur intérêt propre, on assure nécessairement l'intérêt de la société tout entière. C'est la célèbre parabole de main invisible ¹⁶ (Deleplace, Histoire de la pensée économique, 2007).
- La théorie de la division de travail : Smith montre que la division du travail permet d'accroître la productivité ;
- L'intervention de l'Etat : pour Smith, la prospérité d'une économie suppose la paix, des taxes modères et « une administration tolérable de la justice ». Il est donc favorable à une intervention de l'Etat limitée aux fonctions régaliennes (police, justice, défense, diplomatie).
- La théorie de commerce international : Smith se montre favorable à la liberté de commerce international et une division internationale de travail qu'il explique par la théorie des avantages absolus ¹⁷ (Leurion & Frois, Les grands théoriciens, science économiques et sociales, 2011).

2.2. David Ricardo

David Ricardo est l'auteur majeur de l'école classique. Son principal ouvrage est « Des principes de l'économie politique et de l'impôt 1817 ». De ses nombreuses contributions, on peut notamment retenir : la théorie de la valeur travail : « la valeur des marchandises dépende presque essentiellement du travail nécessaire à la production des produits, que ce soit de manière directe ou de manière indirecte. Le prix d'une marchandise correspond donc à la quantité de travail qu'elle contient.

- Le taux de profit : est déterminé par le salaire et la rente foncière, il permet l'accumulation de capital.
- Ricardo précise également que les impôts doivent être le plus limité possible et qu'il ne doit pas modifier les résultats économiques, les impôts doivent simplement servir à assurer les dépenses de l'Etat qui doit se contenter d'effectuer des tâches indispensables » ¹⁸ (Ricardo, Les grands théoriciens, science économiques et sociales, 2002).
- La théorie de commerce international : Ricardo propose une justification du libre-échange reposant sur la théorie des avantages comparatifs.

¹⁶ Deleplace, G. (2007). Histoire de la pensée économique ; 2ème Edition, Paris.2007, p 68.

¹⁷ Leurion, R. & Frois, P. (2011)., p 9.

¹⁸ Ricardo, D. (2002). Les grands théoriciens, science économiques et sociales. Edition Ellipses, France., pp77-78.

2.3. Jean Baptiste Say

Selon « loi de débouchés » de Jean-Baptiste Say, « l'offre crée sa propre demande. D'après cette loi, toute production de biens entraîne la distribution du coût des facteurs, donc des moyens nécessaires à leur acquisition. Selon les classiques, les crises globales de surproduction sont donc impossibles »¹⁹ (Longatte, & al, *Economie générale*, 2002).

3. Les courants néoclassiques

Les néoclassiques considèrent comme les descendants des classiques, s'en distinguent pourtant sur plusieurs points importants. Leur raisonnement économique se fonde sur l'étude de comportement des individus en ignorant les groupes sociaux. De ce fait, ils mettent en place les fondements de l'analyse micro-économique à savoir²⁰ (Hodu, *Principe économique fondamentaux* 2000).

- Les individus sont considérés comme parfaitement souverains, c'est à dire libres d'effectuer des choix rationnels pour maximiser leur satisfaction. La rationalité signifie que les individus sont parfaitement informés des conditions de l'échange sur les marchés qu'ils procèdent à des calculs afin de maximiser leurs résultats.

- La valeur d'un bien n'est plus déterminée par la quantité de travail nécessaire pour le produire mais par l'utilité de ce bien et sa rareté. Précisément, c'est l'utilité marginale qui importe, à savoir l'utilité de la dernière unité consommée. Plus cette dernière unité est rare, plus son utilité marginale est élevée.

- Les marchés sont les lieux de rencontre entre les offres et les demandes en produits, travail ou capital. Les néoclassiques ont une vision théorique des marchés. Dans un environnement concurrentiel, les marchés sont parfaitement flexibles et permettent d'obtenir des équilibres sans autre intervention extérieure.

4. Les théories keynésiennes

L'économiste Keynes s'oppose aux économistes néoclassiques de sous-emplois et propose des politiques économiques permettant de résorber le chômage. La théorie keynésienne s'appuie sur les fondements essentiels suivants²¹ (Leurion & Frois, *Le meilleur de DCG 5 Economie* 2011).

¹⁹ Longatte, J. & Vanhove, P. (2007). *Economie générale* ; 5ème édition DUNOD, Paris. p6.

²⁰ Hodu, M. (2000). *Principe économique fondamentaux* ; Edition ellipses, Paris., p6.

²¹ Leurion, R. & Frois, P. (2011), p16.

- Une approche essentiellement macroéconomique : dans les sociétés modernes, l'activité évolue sous l'influence non des acteurs individuels, mais des groupes sociaux et des comportements collectifs ; ainsi, les données globales –les agrégats–sont les variables significatives.
- La demande effective : la différence des classiques pour qui c'est l'offre qui crée la demande, pour Keynes, l'activité dépend essentiellement de la demande effective, c'est-à-dire que la demande anticipée par les entreprises ; c'est, en effet, la demande anticipée de biens de consommation et de biens de production qui détermine le niveau de la production, donc le niveau de l'emploi.
- La monnaie est active : Keynes rejette la loi des débouchées ; il considère que la monnaie n'est pas neutre et qu'elle est demandée pour elle-même. Dès l'or, les comportements de thésaurisation peuvent conduire à une insuffisance de la demande adressée à l'économie. Par ailleurs, la monnaie est un pont entre le présent et l'avenir ; elle concerne donc les arbitrages internes temporels d'argent qui prennent leurs décisions dans l'incertitude.

Section3 : Le Commerce extérieur en Algérie

Le commerce extérieur algérien est constitué principalement par les hydrocarbures qui sont toujours dominateurs, et qui représentent également 96.5% en moyen total des exportations depuis l'ouverture de l'économie nationale, et la catégorie des produit semi fini vient en deuxième position, les groupes de bien d'équipement industriel et biens de consommation viennent ensuite. Pour les importations, elles constituent de l'équipement industriel, la catégorie d'alimentation et la catégorie des produits semi fini.

Dans cette section, nous allons présenter la structure des échanges extérieurs en Algérie durant la période 2010 à nos jours, puis sa répartition par région économique et par pays.

1.Structure des échanges extérieurs en Algérie

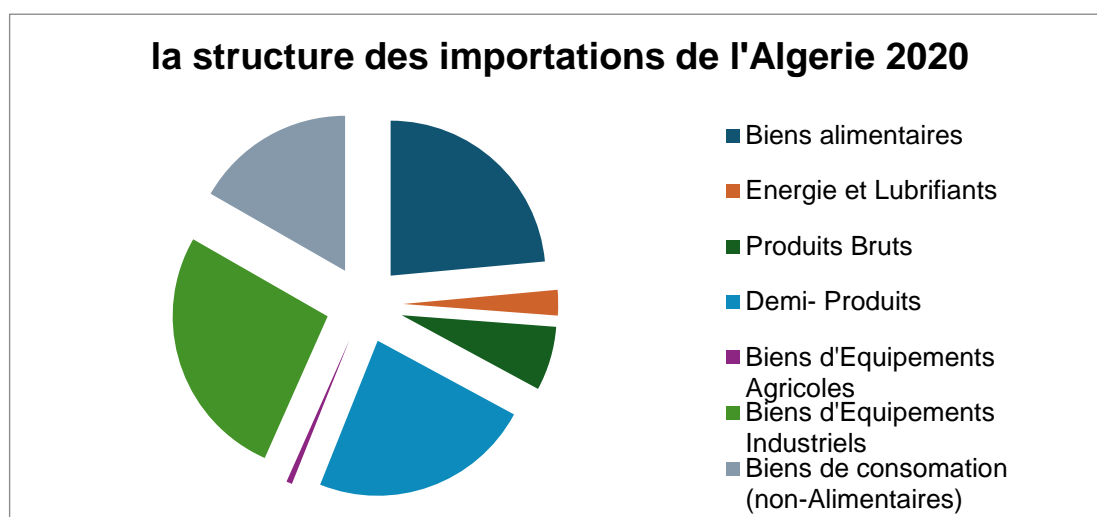
Evolution du Commerce extérieur de l'Algérien dans la période (1995-2010) a été marquée par une forte augmentation des opérations d'importations et d'exportations particulièrement à partir de l'année 2004. Cette évolution s'explique en partie par la libéralisation effective du commerce extérieur à partir de l'année 1995 et par la mise en œuvre des programmes de relance économique et de soutien à la relance économique engagés à partir de l'année 2004.

Dans ce qui suit, on s'intéressera à présenter la structure des importations et des exportations de l'Algérie à partir de l'année 2020.

1.1. Les importations

Selon CNIS en 2020, le montant global des importations a été évalué à 34.39 milliards USD, soit un recul de 17,99 % par rapport au résultat de l'année 2019. Comme le montre la figure N°01, les importations algériennes sont constituées de biens alimentaires qui arrivent en tête des importations à hauteur de 23.54%, suivis d'énergie et lubrifiants à 2.66%, de produits bruts à 6.69%, demi-produits à 23.17%, biens d'équipements agricoles à 0.60% , biens d'équipements industriels à 26.63% et enfin des biens de consommations non-alimentaires à 16.72%. Cette répartition par groupe de produits au cours de l'année 2020 permet de relever des baisse pour l'ensemble des groupes de produits à l'exception des biens alimentaires, des biens d'équipements industriels.

Figure N°01 : La structure des importations de l'Algérie par groupe de produits en 2020



Source : Réalisée par nous même à partir des données du CNIS 2020.

Selon l'agence nationale du commerce extérieur ALGEX, les biens alimentaires ont augmenté soit de 19.25% en 2019 à 23.54% en 2020, les énergies et lubrifiants de 3.42% à 2.66%, les produits bruts de 4.80% à 6.69%, les demi-produits de 24.56% à 23.17%, les biens d'équipements agricoles de 1.09% à 0.60%, les biens d'équipements industriels de 31.48% à 26.63%, et les biens de consommations non alimentaires de 15.42% à 16.72% sur la même période.

En effet, le commerce extérieur algérien a enregistré au cours de l'année 2020, un déficit de balance commerciale de 10.60 milliards USD, contre 6.11 milliards USD durant l'année 2019 et un volume des importations de 34.39 milliard USD, comme montre le tableau N°05.

Tableau N° 05 : Les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2019-2020 (valeur en million).

Dinars/dollar	2019		2020	
	Dinars	Dollars	Dinars	Dollars
Importations	5005302.53DA	41934.12 USD	4360320.30 DA	34391.44 USD
Exportations	4275399.03 DA	35823.53 USD	3016678.53 DA	23796.60 USD
Balance commerciale	-729903.50 DA	-6110.58 USD	-1343641.77 DA	-10595.04 USD
Taux de couverture	85.43%		69.19%	

Source : Tableau réalisé par nous même à partir des données du Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS)

1.2. Les Exportations

Les exportations globales ont marqué un repli de 33.57% au cours de l'année 2020. Ce repli est dû essentiellement à la baisse des exportations des hydrocarbures et l'ordre de 35.20%.

En effet, les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des exportations durant cette période, avec une part de 90.52% de la valeur globale, marqués par une baisse flagrante de 11.70 milliards USD par rapport à l'année 2019, pendant que les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales, avec seulement 9.48% de la valeur globale des exportations, soit l'équivalent de 2.26 milliards USD, en enregistrant ainsi une baisse de 12.59%.

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés durant l'année 2020 sont représentés essentiellement par le groupe «demi-produits» qui enregistre une valeur globale de 1.61 milliards USD, le groupe «biens alimentaires» vient en seconde position avec une valeur de 442.59 millions USD, suivi par le groupe «biens d'équipements industriels» avec une valeur de 90.81 millions USD et enfin, les groupes «produits bruts», «biens de consommations non alimentaires» et «biens d'équipements agricoles» ayant enregistré des valeurs respectives de 71.52 millions USD, 39.06 millions USD et 0.32 millions USD.

2. Répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique et par pays

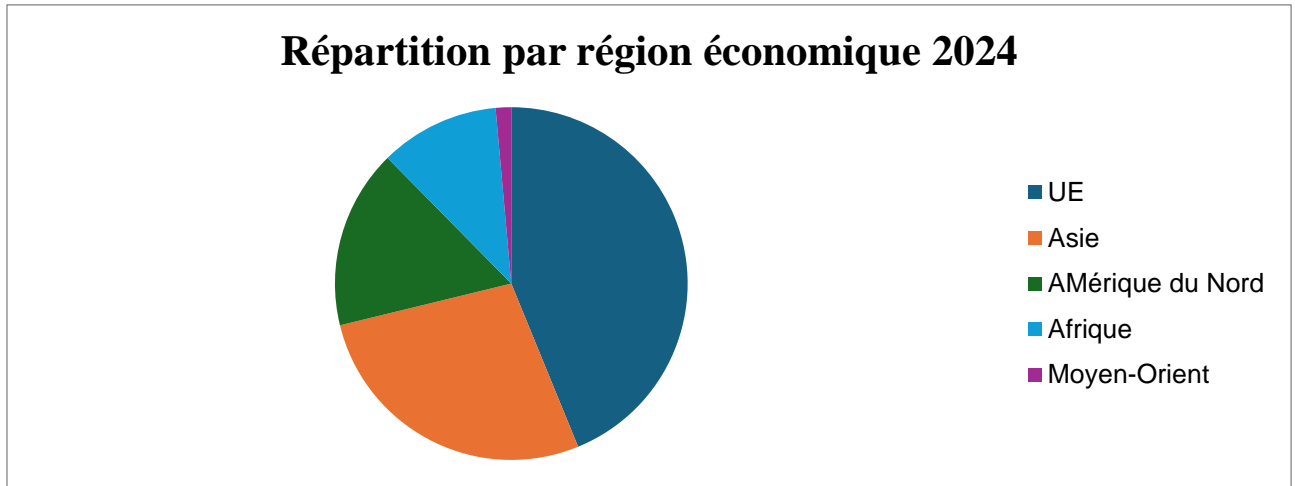
On s'intéressera dans cette partie à la répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique et par pays.

2.1. Répartition par région économique

En 2024, la réparation des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique reste une priorité cruciale pour stimuler la croissance et la compétitivité. Dans le nord, où l'industrie manufacturière est dominante, les exportations représentent environ 65% du total national, tandis que les importations contribuent à environ 55%, principalement pour les intrants industriels. Dans le sud, les exportations de produits pétroliers et gaziers représentent environ 75% du total national, tandis que les importations sont essentiellement liées aux biens de consommation. Dans l'est, l'agriculture et l'agroalimentaire jouent un rôle crucial, contribuant à environ 45% des exportations, tandis que les importations se concentrent sur les équipements agricoles et industriels. Enfin, dans l'ouest, le commerce transfrontalier représente environ 60% des échanges, avec des importations principalement axées sur les biens de consommation et les équipements. En adoptant des stratégies régionales spécifiques,

l'Algérie vise à équilibrer ses échanges extérieurs tout en favorisant un développement économique durable à travers le pays.

Graphique N°02 : La Répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique 2024



Source : <https://www.algerie360.com/les-echanges-commerciaux-algeriens2024>.

2.2. Répartition par pays

A l'intérieur de ces régions économiques on peut relever les principaux clients et fournisseurs de l'Algérie

► Les principaux fournisseurs de l'Algérie :

Le tableau N° 06 montre la part des différents fournisseurs d'Algérie durant l'année 2024.

Tableau N° 06 : Les principaux fournisseurs de l'Algérie 2024

Chine	Consiste le premier fournisseur de l'Algérie avec une valeur d'environ 8,41 milliards USD, ce qui représentent 18,81% des importations globales.
France	Elle consiste le 2eme fournisseur de l'Algérie, avec 3.6 milliards USD soit 10,03% des importations globales.
Italie	Elle occupe la troisième place avec un volume équivalent à 2,72 milliards USD, soit 7,58% des importations globales.
Espagne	Étant le 4e fournisseur avec un volume de 3,44 milliard USD, ce qui représente 7,2% du total des importations.
Allemagne	Occupe le cinquième rang dans la liste des fournisseurs de l'Algérie avec un volume équivalent à 2,5 milliard USD soit 6,84% du total des importations.

Source : <https://www.tresor.economie.gov.fr/Pays/Dz/commerce-exterieure-de-l-algerie>.

Durant,cette année 2024, la chine représente le principal fournisseur avec une part de 18,81% des importations suivis par la France de 10,03%, l'Italie de7,58%, l'Espagne de 7,2% et l'Allemagne de 6,84%

► Les principaux clients :

Le tableau N°07 montre la part des différents clients de l'Algérie durant l'année 2024.

Tableau N°07 : Les différents clients de l'Algérie (2024)

Italie	L'Italiedemeurele principal client de l'Algérie, avec une valeur de 22,08 milliards USD, soit une proportion de 32,3% de ses exportations globales.
Espagne	L'Espagne, occupe la 2em position avec un montant global d'environ 8,21 milliards USD, soit 12% des ventes Algériennes vers l'étranger.
France	Elle représente le troisième client de l'Algérie avec un montant global d'environ 7,18 milliards USD, soit 10,5% du total des exportations Algériennes vers l'étranger.

Source : Source : [https:// www.tresor.economie.gov.fr/Pays/Dz/commerce-exterieure-de-l-algerie](https://www.tresor.economie.gov.fr/Pays/Dz/commerce-exterieure-de-l-algerie).

Durant cette année 2024, l'Italie a été le principal client avec une part de 32,3% des ventes algériennes à l'étranger, suivie par l'Espagne de 12% et la France de 10,5%.

Conclusion au chapitre I

Au terme du présent chapitre, qui avait pour objet d'explorer la généralité du commerce international à travers ses aspects théoriques et la réalité spécifique de l'Algérie, nous avons tracé un parcours enrichissant couvrant plusieurs dimensions essentielles. Tout d'abord, en retraçant l'histoire du commerce international, nous avons observé comment les échanges commerciaux ont évolué depuis les premières routes de l'Antiquité jusqu'à l'ère contemporaine marquée par la mondialisation et l'interdépendance économique. Ces échanges ont été façonnés par des avancées technologiques, des découvertes géographiques et des innovations institutionnelles, telles que l'Organisation Mondiale du Commerce, qui ont contribué à réguler et à dynamiser le commerce mondial.

Ensuite, nous avons exploré les théories économiques fondamentales qui sous-tendent le commerce international. Les théories de l'avantage comparatif de Ricardo et le modèle Heckscher-Ohlin ont été analysées pour expliquer pourquoi les pays échangent des biens et services et comment ils peuvent maximiser leurs gains économiques par la spécialisation et l'optimisation des ressources. Ces théories offrent des cadres analytiques essentiels pour comprendre les motivations et les bénéfices du commerce entre nations.

Enfin, nous avons examiné le commerce extérieur de l'Algérie, un pays dont l'économie est fortement dépendante des exportations d'hydrocarbures. L'analyse a révélé les défis majeurs auxquels l'Algérie est confrontée, notamment la nécessité de diversifier son économie pour réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières. Nous avons également discuté des politiques commerciales mises en place et des réformes nécessaires pour renforcer la compétitivité du pays sur le marché international.

En conclusion, ce chapitre a permis de relier les aspects théoriques du commerce international à la réalité algérienne, offrant une compréhension approfondie des dynamiques globales et locales. En mettant en lumière l'évolution historique, les théories économiques et le contexte spécifique de l'Algérie, nous avons pu dégager une vision claire des forces et des défis qui façonnent le commerce international aujourd'hui. Cette perspective intégrée est essentielle pour élaborer des stratégies économiques viables et pour naviguer efficacement dans l'arène du commerce mondial.

Chapitre II

*Rappels théoriques sur la banque et les
modes de financement du commerce
extérieur*

Introduction au chapitre II

Depuis sa création en 1966, le système bancaire algérien n'a pas cessé d'évoluer, les changements qui ont concrétisé le secteur bancaire algérien, soit dans ses structures, soit dans ses prérogatives, résultent de divers événements d'ordre politique, économique et social. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amené à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques, ensuite à modifier les textes réglementaires.

Le secteur bancaire joue un rôle crucial dans le fonctionnement des économies modernes, facilitant les transactions financières et le financement du commerce extérieur. Les banques, en tant qu'institutions financières, assurent une variété de services essentiels, allant de la gestion des dépôts à l'octroi de crédits, en passant par le conseil financier et les services d'investissement. Dans le contexte du commerce international, les banques sont particulièrement importantes pour garantir le bon déroulement des transactions commerciales, en minimisant les risques pour les exportateurs et les importateurs grâce à des techniques et des instruments de paiement sophistiqués.

Ce chapitre vise à offrir une compréhension approfondie et intégrée des mécanismes financiers qui sous-tendent le commerce extérieur. Cette approche permettra de mieux appréhender les défis et les opportunités dans le financement des échanges internationaux, tout en fournissant des aperçus sur le contexte spécifique de l'Algérie.

L'objet de ce chapitre est de fournir un rappel théorique sur les banques et les modes de financement du commerce extérieur, en trois volets distincts mais interconnectés. Dans un premier temps, nous aborderons les généralités sur les banques, en explorant leur rôle et leurs fonctions essentielles dans l'économie. Nous discuterons de la manière dont les banques facilitent le flux de capitaux et soutiennent la croissance économique par le biais de diverses opérations financières. (Section 1)

Ensuite en second section nous nous pencherons sur les techniques et instruments de paiement utilisés dans le commerce international. Cette section couvrira les lettres de crédit, les remises documentaires, les garanties bancaires et autres instruments financiers qui sécurisent les transactions et réduisent les risques pour les parties prenantes. Ces instruments sont essentiels pour instaurer la confiance entre les partenaires commerciaux de différentes juridictions et pour assurer le bon déroulement des échanges commerciaux. (Section 2)

Enfin, dans la dernière section nous analyserons le système bancaire en Algérie, en mettant en lumière ses caractéristiques spécifiques, ses défis et ses opportunités. L'Algérie dispose d'un

secteur bancaire en pleine évolution, marqué par des réformes structurelles et des efforts pour moderniser et diversifier ses services financiers. Nous explorerons les principales institutions financières du pays, leurs rôles dans le financement du commerce extérieur, ainsi que les politiques et régulations en place pour renforcer la stabilité et l'efficacité du système bancaire algérien. (Section 3).

Section 1 : Généralité sur la banque

Nous aborderons, dans cette section, la définition de la banque, son rôle et ses classifications ainsi les différentes typologies de risque.

1. Définition de la banque

Une banque est une entreprise de services, produisant et vendant des services financiers variés. En effet, il est possible de dénombrer quatre missions principales assurées par les établissements bancaires : la gestion du système de paiement, l'intermédiaire, le conseil, est un rôle politique²² (Lorot, Dictionnaire de la mondialisation, 2001).

2 Le rôle des banques

Une banque collecte des fonds au travers de l'activité appelée de dépôts quelle va ensuite traitée au travers de son activité dit crédit²³ (Karyotis, l'essentiel de la banque, 2015-2016).

2.1. La collecte des dépôts :

Il existe deux grandes formes de dépôts ; Les dépôts à vue et les dépôts à terme :

-Le dépôt est dit à vue lorsque les sommes déposées sont exigibles immédiatement, pouvant être restituées à tout moment sur simple demande du déposant ou de son mandataire.

-Les dépôts à terme sont des fonds déposés par les particuliers ou les entreprises qui, sauf diminution ou suppression de la rémunération, ne peuvent être récupérés avant la date convenue entre le client et sa banque. La durée de ces dépôts à terme est comprise entre un mois et cinq ans.

2.2. Les crédits :

Les banques ont pour fonction historique de financer l'économie. On distingue deux grands types de crédits : crédits aux particuliers et les crédits aux entreprises.

Dans les crédits aux particuliers on recense deux types :

-Les crédits à court terme ou à la consommation : la facilité de caisse ou le découvert sont des techniques de financement d'un problème de trésorerie d'un maximum d'un mois pour la facilité, de quelque semaine à quelque mois pour le découvert.

²² Lorot, P. (2001). Dictionnaire de la mondialisation ; Edition Ellipses, Paris.p44.

* : un dépôt est constituée par une somme d'argent (espèces, cheque,...etc.) qu'un client remet à son banquier.

²³ Karyotis, C. (2015-2016). L'essentiel de la Banque ; 2ème Edition Lextenso, France.pp20-26

- Crédit immobilier : le premier type de crédit immobilier est le crédit classique pouvant financer l'intégralité du bien pour une durée comprise entre 2 à 35 ans, remboursable selon un échancier mensuel, trimestriel ou semestriel pour des montants constant, progressif ou dégressifs avec différé ou franchise possible.

Dans les crédits aux entreprises, on recense deux modes de financement qui s'offrent aux entreprises.

-Les crédits de trésorerie : les crédits par caisse sont des autorisations données par la banque à sa clientèle entreprise d'avoir des comptes courant débiteurs.

- Les crédits d'investissement : les crédits bancaires classiques à moyen (2 à 7 ans) ou long terme (7 à 20 ans) sont accordés par les banques.

3. La classification des banques

Le développement de l'économie mondiale et les changements intervenus sur les plans financiers , économiques et politiques , l'organisation de la profession bancaire est devenue une nécessité pour une nation moderne .Certains événements financiers illustrés par des «faillites» de banques qui utilisent d'une manière irrationnelle les dépôts des clients , les tendances politiques des dirigeants au pouvoir et à la spécialisation des secteurs économiques (agriculture , industrie , service etc....)sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde . En général, les banques peuvent être classées en trois catégories essentielles à savoir : les banques de dépôts, les banques d'investissement et les banques d'affaires.

-Les banques de dépôts : sont celles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédit et à recevoir du public des dépôts de fonds à vue et à terme.

- Les banques d'investissement : sont également appelées banques à moyen et long terme. Leur activité consiste à accorder des crédits dont la durée est supérieure à deux (02) ans.

- Les banques d'affaires : sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi des crédits, la prise et la gestion de participations dans des affaires existantes ou en formation. Les opérations de financement engagées par les banques d'affaires immobilisent des capitaux pour une longue période d'où l'utilisation de leurs capitaux propres. Elles peuvent également utiliser les fonds de dépôts stables dont la durée est égale au moins à deux ans.²⁴

²⁵ <http://m-elhadi over.blog.com/article-Définition-et-rôle-des-banques-99109791.html> ; consulté le 19/05 /2024 à 9h30.

4. Typologie de risques liés à l'activité bancaire

Les systèmes de paiement doivent tenir compte de plusieurs risques dont on énumère²⁵ (Karyotis, l'essentiel de la banque, 2015-2016).

- Risque de crédit :

Le risque de crédit est un risque de contrepartie, inhérent à l'activité des banques. C'est le risque de ne pas être remboursé à l'échéance du prêt. Son appréciation et sa gestion appartiennent forcément à la banque.

- Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est né de l'activité de transformation des échéances d'une banque. C'est donc un risque de transformation qui apparaît lorsque les échéances des emplois sont supérieures aux échéances des ressources. Face à ce risque, les banques vont d'abord chercher à le minimiser en collectant des dépôts longs.

- Le risque de taux :

Le risque de taux existe lorsque les banques détiennent des créances et des dettes à taux fixe et à taux variable.

- Le risque de change :

Le risque de change existe lorsque des coûts ou des cash-flows sont libellés en devises, on parle de risque de change de transaction. Il naît par des transactions financières (prêts et emprunt en devises) ou par des flux de dividendes en devises. Il est mesuré, au moment de la clôture des comptes, par la différence entre les dettes et les créances en devise inscrite au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de fin d'exercice. Les différences apparaissent alors en écart de conversion. Et s'il y a perte latente, une dotation aux provisions au risque est effectuée.

Il existe également un risque de change de consolidation qui naît lors du rapatriement des comptes d'une filiale étrangère.

- Le risque de marché :

Le risque marché est un risque sur le prix des actifs, est un risque de dépréciation et de perte.

- Le risque souverain (risque pays) :

²⁶ Karyotis, C. (2015-2016). L'essentiel de la Banque ; 2ème Edition Lextenso, France. pp 58-65.

Le risque souverain est un risque de contrepartie. Il naît lorsqu'il existe des créances ou engagements sur des débiteurs résidents dans des pays concernés par un rééchelonnement ou un effacement de la dette souveraine.

- Le risque opérationnel :

Le risque opérationnel est un risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain et aux systèmes, ou à des causes externes.

- Le risque global d'insolvabilité (risque de faillite) :

L'ensemble de ces risques converge vers un risque pour l'établissement financier. La solidité des banques dépend d'abord des fonds propres car sont des ressources qui leur appartiennent en propre, au contraire des dépôts qui, même si les banques les utilisent, restent la propriété des clients. Notons d'ailleurs que le risque d'insolvabilité naît souvent d'un risque d'il liquidité.

- Le risque systémique :

Le risque systémique naît lorsqu'un opérateur n'est pas en mesure d'honorer ses engagements, entraînant des défaillances en chaîne, et mettant de facto en difficultés l'ensemble des acteurs du marché. Il existe sur tous les marchés (organisés ou de gré à gré) et pour toutes activités financières.

Section 2 : Les techniques et instruments de paiement dans le cadre des échanges extérieurs

Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées opérations du commerce extérieur, sont rendues très complexes du fait de l'éloignement, des problèmes de langues, des usages, des monnaies et des disparités de législations. Importateurs et exportateurs doivent disposer de moyens spécifiques à leur activité. Après avoir précisé les instruments de paiement, nous étudierons les techniques utilisées dans le cadre de financement des importations et des exportations.

1. Les instruments de paiement

Les instruments de paiement ce sont des outils d'encaissement simple dont disposent les entreprises pour se faire payer. Ce sont des modes de règlement traditionnels et peu coûteux qui laissent souvent l'initiative à l'acheteur et qui présentent des risques, excepté dans le cas où le paiement aura été fait préalablement à l'expédition, hypothèse qui ne concerne que des transactions de faible envergure.

Les principaux instruments de paiement utilisés en commerce international sont chèque, virement, lettre de change et billet à ordre.

1.1. Chèque :

Le chèque est un écrit par lequel le client d'une banque ou d'un organisme assimilé lui donne l'ordre de prélever une somme sur son compte et de la verser à une personne qu'il désigne, qui peut être soit lui-même soit un tiers. La personne qui émet le chèque est le tireur, la banque sur laquelle le chèque a été émis est le tiré et la personne en faveur de qui il a été établi est le bénéficiaire²⁶ (Caudamine & Montier, banque et marché, 1998).

1.2. Le virement :

C'est une procédure par laquelle l'acheteur donne l'ordre à son banquier de créditer le compte du vendeur. Peu coûteux, ce système présente en outre l'avantage de la rapidité de la transmission interbancaire, par l'utilisation du système SWIFT (society for World Interbank Financial télécommunication). Mais cet instrument présente un certain nombre d'avantages et de limites qui sont présentés dans le tableau suivant²⁷ (Stanescu & Paturol, commerce international, 2013).

²⁶ Caudamine, G. & Montier, J. (1998). Banque et marchés financiers ; Edition Economica., Europe, p447.

²⁷ Stanescu, DM. & Inard Paturol, S. (2013). BTS Commerce international; studyrama, France.2013, pp269-270.

Tableau N°08 : Les avantages et limites de virement

Avantages	Limites
-fonctionnement 24 /24 heures. -Cout réduits (variable selon le pays). -Rapidité de paiement.	-l'initiative est laissée à l'acheteur (risque de retard) -pas de garantie de paiement pour le vendeur (risque de non-paiement) Le risque pays existe.

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; 2013, p270.

1.3. La lettre de change ou traite :

C'est un document par lequel le tireur (exportateur) donne l'ordre au tiré (l'importateur) de payer une certaine somme lui-même (ou à un tiers) soit à vue, soit à une date convenue.

L'exportateur émet la traite et l'envoie en même temps que la facture et la marchandise. Elle est signée par l'importateur après réception puis l'importateur la retourne à l'exportateur.

Pour plus de sécurité de paiement, il existe la traite avalisée, la banque de l'importateur va s'engager à payer à échéance. Cet instrument présente un certain nombre d'avantages et de limites qui sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau N°09 : Les avantages et limites de la lettre de change.

Avantages	Limites
-possibilité de négociation à un taux intéressant en cas de difficultés trésorerie -émission par l'exportateur -sécurité de paiement de la traite avalisée -Détermine précisément la date de paiement	-Délai d'encaissement long -risque de non-paiement en l'absence d'aval -le risque pays existe : diversité des traitements juridiques selon les pays, risque de non transfert.

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; 2013, p270.

1.4. Le billet à ordre :

Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur (le débiteur, c'est-à-dire le client) reconnaît sa dette et s'engage à payer à une autre personne appelée bénéficiaire (le créancier, c'est-à-dire le fournisseur, ou un tiers désigné par lui) une certaine somme à une époque déterminée. Cet instrument présente un certain avantages et limites comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°10 : Les avantages et limites de billet à ordre.

Avantages	Limites
- Reconnaissance de dette - Possibilité d'accorder un délai de paiement tout en mobilisant la créance, par escompte	- Emission a l'initiative de l'acheteur - Risque de perte ou vol - Risque d'impayé

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; 2013, p270.

1.5. Les cartes bancaires :

Entant que moyen de paiement, les cartes bancaires ne représentent que des avantages pour toutes les parties : pour le porteur, la carte est un moyen de paiement simple et universel ; pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash ; pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles²⁸ (Boumaza & Djabou, 2016-2017). (Section 3).

On distingue différents types de cartes bancaires :

- Les cartes de retrait qui permettent de retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques de réseau bancaire dans lequel est ouvert le compte, de consulter ses comptes, d'effectuer des dépôts, de commander des chèquiers.
- Les cartes de paiements contrôlés, qui nécessite un contrôle systématique de la provision du compte. Si le compte ne dispose pas du solde nécessaire, le paiement est refusé.
- Les cartes paiements classiques qui permettent, en plus des opérations précitées, de payer directement chez les commerçants et d'effectuer des achats à distance (Internet et téléphone).Elles sont à débit immédiat ou différé, c'est-à-dire que le compte est prélevé le

²⁸Boumaza,Sara. & Djabou, Sara ,« développement et modernisation du système de paiement en Algérie cas BADR » , mémoire fin cycle, MBEI, Bejaïa, 2016-2017, p18.

moment de la transaction, ou les paiements sont regroupés et débités globalement une fois dans le mois.

2. Le financement des importations

Un importateur peut régler ses achats grâce à la remise documentaire, au crédit documentaire et le paiement à l'avance.

2.1. Remise documentaire

Il s'agit d'un mécanisme initié par l'exportateur ayant recours aux services d'une banque afin de faire recouvrer le paiement auprès de l'importateur. Ce recouvrement s'opère par la transmission de documents financiers, comme la lettre de change, le billet à ordre, le chèque ou tout autre document similaire de nature à obtenir le paiement, et de documents commerciaux²⁹ (Leboiteux, Trade finance, principes et fondamentaux, 2017).

✓ Les intervenants sont :

- L'exportateur (donneur d'ordre) : qui confie l'encaissement documentaire à sa banque.
- La banque remettante qui est la banque de l'exportateur. Elle agit selon les indications portées sur la lettre d'instructions du donneur d'ordre.
- L'importateur ou le tiré, qui est celui qui devra payer sur présentation des documents, ou accepter une traite.
- la banque présentatrice qui est la banque correspondante de celle de l'exportateur, située dans le pays de l'importateur. Elle est chargée de l'encaissement de la créance contre remise des documents

✓ Intérêt de la remise documentaire :

C'est un système simple, fonctionnant à l'initiative du vendeur et peu coûteux. Certain risque, non négligeable, subsistent malgré tout

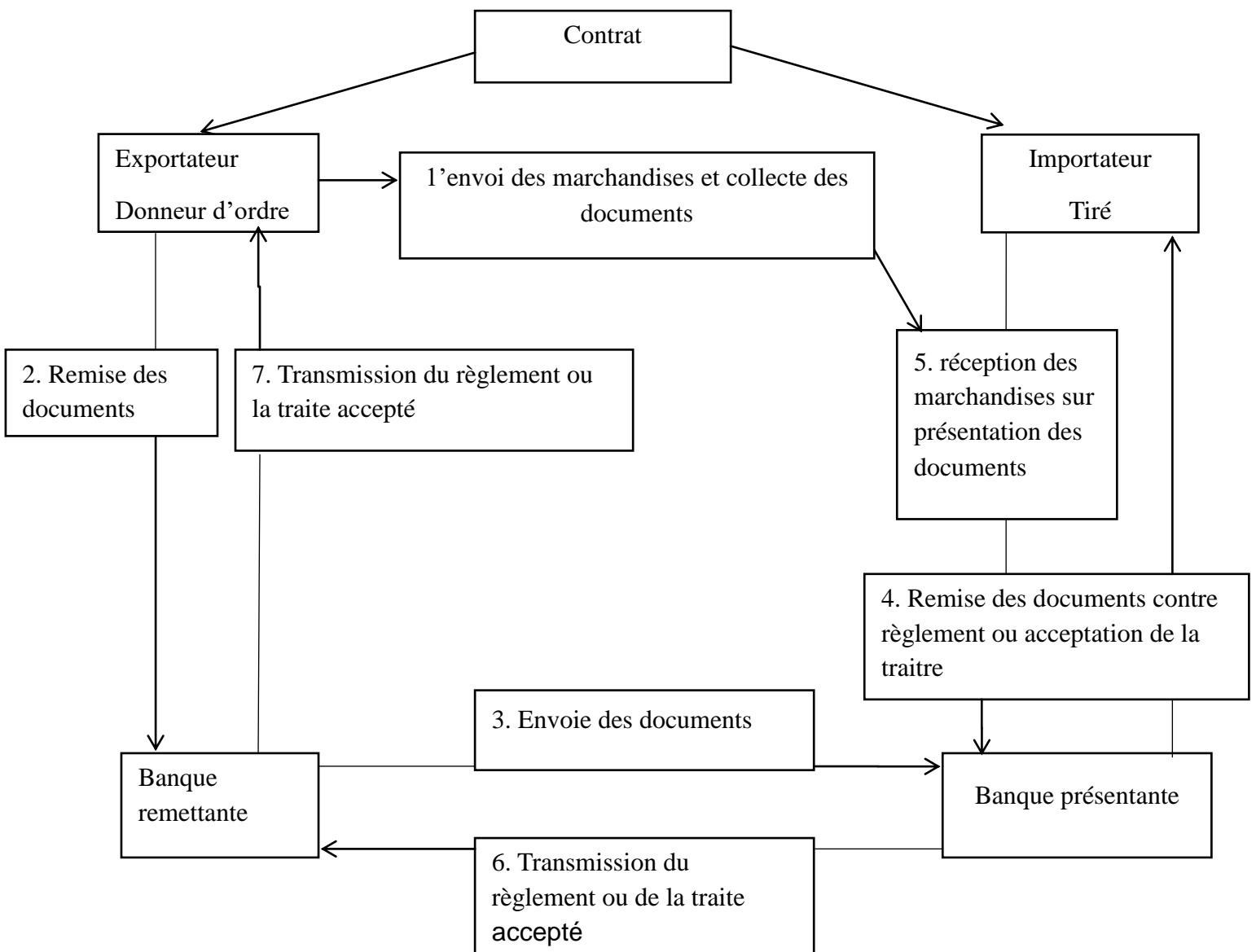
- En cas de non-paiement, si l'acheteur ne récupère pas les produits, la marchandise doit être revendue sur place, rapatriée, voire même abandonnée.
- Les traites acceptées et non garanties par un aval bancaire peuvent ne pas être honorées à l'échéance.

²⁹ Leboiteux, D. (2017). Trade finance, principes et fondamentaux ; 2ème Edition RB, Paris., p45

-Les paiements régulièrement effectués peuvent ne pas parvenir au vendeur : risque de non-transfert des fonds entre deux pays³⁰ (Meyer & Rolin, Techniques du commerce international 2000).

Il convient donc d'utiliser la remise documentaire dans le cadre de relations commerciales avec des partenaires situés dans des pays avec lesquels le risque de non-transfert est quasi inexistant. Le mécanisme de remise documentaire est représenté par le schéma ci-dessous :

Figure N°03 : Le mécanisme de remise documentaire



Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL, 2013, p272.

³⁰ Meyer, v. & Rolin, C. (2000). Techniques du commerce international ; Edition NATHAN, paris, p92

2.2. Crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'engagement d'une banque à payer un montant déterminé au fournisseur d'une marchandise ou d'une prestation, contre remise, dans un délai fixé de documents conformes prouvant que la marchandise a été expédiée ou la prestation effectuée. L'objet du crédit documentaire est de garantir le respect des engagements des deux parties, de la banque de l'exportateur, de la banque de l'importateur et des banques partenaires³¹ (Garsuault & Priami, Opérations bancaires à l'international 2015).

• Différentes formes de Credoc ont distingué

-L'irrévocabilité du crédit documentaire :

Pour donner toute sécurité à l'exportateur, le crédit doit être irrévocable de la part de la banque émettrice et confirmé par la banque notificatrice. L'exportateur possède alors un engagement ferme de la part de cette dernière, il est assuré d'être réglé pourvu qu'il soit en mesure de présenter à la banque, avant l'expiration de la validité du crédit, les documents conformes aux exigences du crédit documentaire, dans les conditions fixées par les règles et Usances 600.

- La confirmation du crédit documentaire :

Lorsqu'au contraire, le banquier notificateur s'engage personnellement à effectuer le règlement, le crédit est dit confirmé.

Si la confirmation est ajoutée par une banque de premier ordre, le bénéficiaire n'a pas à s'inquiéter. Mais si l'engagement est celui d'une banque lointaine, sans confirmation par une autre banque, c'est pour le vendeur la première vérification à faire. Cette confirmation « de signature » permet de couvrir le risque politique de non-transfert du pays émetteur, ainsi que le risque d'insolvabilité de la banque émettrice.

• Les intervenants sont :

- L'exportateur qui est le bénéficiaire.

- La banque notificatrice qui signifie la banque qui notifie le crédit à la demande de la banque émettrice.

-L'importateur qui est le donneur d'ordre ou la partie qui a demandé l'émission du crédit.

³¹ Garsuault, P. & Priami, S. (2015). Opérations bancaires à l'international ; 2ème Edition RB, Paris, pp118-129.

- La banque émettrice qui signifie la banque qui émet un crédit à la demande d'un donneur d'ordre ou pour son propre compte.

Le crédit documentaire présente un certain nombre d'avantages et limites comme le montre le tableau suivant :

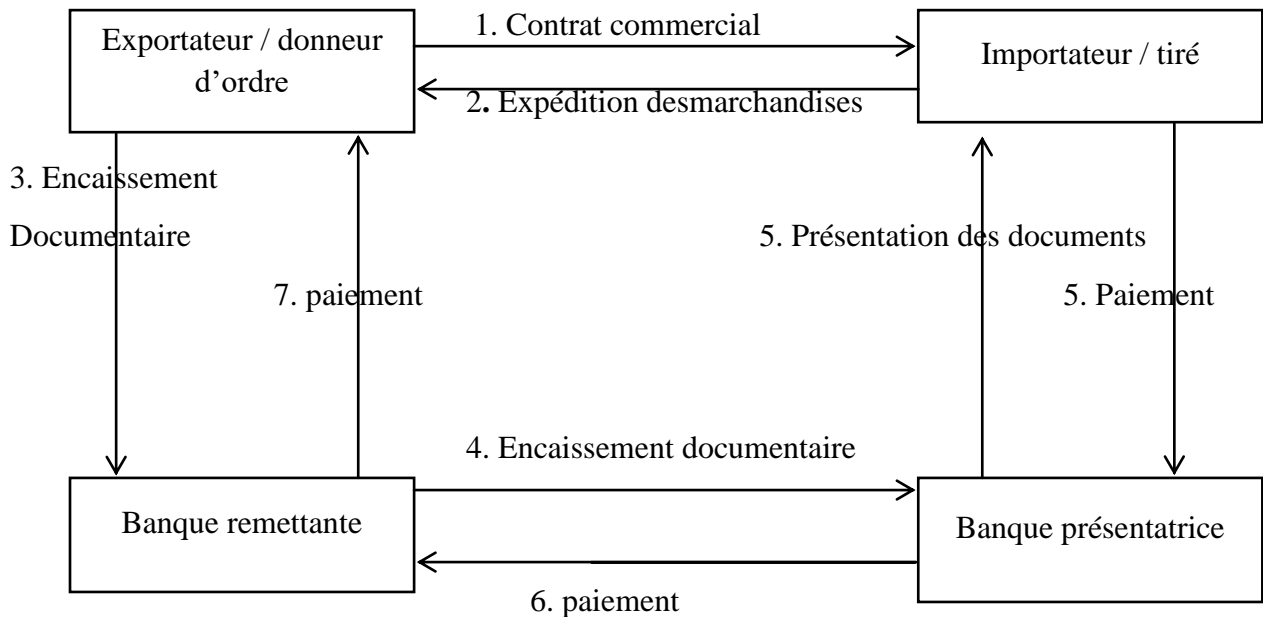
Tableau N°11 : Les avantages et limites du crédit documentaire

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none">-C'est la banque de l'acheteur qui s'engage vis-à-vis du vendeur et cet engagement est définitif (sécurité de paiement)-Rapidité de paiement si le Credoc est réalisable aux caisses de la banque notificatrice.-Le Credoc irrévocable et confirmé donne des garanties les plus complètes au fournisseur mais exige de sa part une parfaite maîtrise de son utilisation par un personnel très qualifié	<ul style="list-style-type: none">-Procédure complexe : la moindre erreur ou disparité au niveau des documents remet en cause l'engagement bancaire.-Formalisme rigoureux : conformité des documents datent butoirs.Cout élevé : pas de Credoc pour les faibles montants car cout des commissions bancaires élevé.

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; 2013, p277.

Le mécanisme du crédit documentaire est représenté par la figure ci-après :

Figure N° 04 : Le mécanisme du crédit documentaire



Source : David LEBOITEUX ; 2017, p47.

2.3. Le paiement à l'avance

Le règlement d'une marchandise avant son expédition supprime naturellement tout risque quant à l'encaissement de la créance et à son délai. Ce mode de paiement est parfaitement accepté sur le plan international pour des commandes occasionnelles³² (Caudamine & Montier,).

3. Financement des exportations court, moyen et long terme

Les besoins de l'exportateur vont se manifester également après la livraison de sa production. La banque peut lui proposer des crédits de mobilisation à court terme ou des crédits spécifiques à moyen ou long terme.

3.1. La mobilisation de créances nées à court terme (MCNE)

La mobilisation de créances nées à court terme (MCNE) peut concerner des opérations commerciales exports et domestiques. Cette procédure permet aux vendeurs qui ont accordé des délais de paiement d'obtenir le financement du montant total de leurs créances, à condition qu'elles existent juridiquement et soient matérialisées par une traite³³ (Ghislaine & Hubert, Commerce international, 2010).

³² Caudamine, G. & Montier, J. (1998). Banque et marchés financiers ; Edition Economica., p 488.

³³ Ghislaine, L. & Hubert, M. (2010). Commerce international ; 3^e édition DUNOD, Paris., pp174-175.

3.2. L'affacturage

L'affacturage consiste en un transfert des créances nées et exigibles d'un exportateur au profit d'un factor. L'exportateur perçoit le nominal des créances diminuées des commissions. En cas d'impayé à l'échéance, le factor assume le risque de crédit. L'affacturage est basé sur la cession de factures nées résultant de la vente de biens ou de services.

3.3. Le crédit fournisseur

Le crédit fournisseur est un escompte accordé au fournisseur qui a consenti à son partenaire étranger des délais de paiement ; le crédit lui permet d'encaisser au moment de la livraison (partielle ou totale) le montant des sommes qui lui sont dues à terme par l'acheteur.³⁴

Ce crédit porte des avantages et inconvénient à savoir :

► **Avantage pour importateurs :**

L'importateur aura en face de lui un seul interlocuteur qui joue un triple rôle de producteur, d'exportation et de financier et avec lequel il négocie un seul et unique contrat ³⁵(Bernet-Rollande, Principes de technique bancaire, 2008).

► **Avantage pour le fournisseur :**

Le dernier bénéficie dans le cadre de ce type de crédit d'une grande liberté de manœuvre car il est le seul à négocier le contrat commercial face à l'acheteur. Les conditions de crédits fournisseur font l'objet d'un article « modalité de paiement » dans le contrat qui définit les conditions du crédit (taux d'intérêt, durée du crédit, modalité de remboursement).

► **Inconvénient pour acheteur :**

Le prix du matériel et la prestation de service sont intégrés dans le même contrat. Il s'ensuit que le crédit fournisseur ne laisse pas apparaître la valeur réelle du matériel à acquérir. Le fournisseur aura tendance à gonfler ses prix, le plus souvent, pour tenir compte des frais, charges et risque éventuels.

► **Inconvénient pour le fournisseur :**

En cas d'impayé par l'acheteur, l'exportateur reste débiteur des banques, il doit selon les règles cambiales rembourser le banquier à qui il a remis sa créance en escompte. Il peut se retourner vers les organismes d'assurance pour rembourser la partie assurée.

³⁴ Bernet-Rollande, L. (2008). Principes de technique bancaire ; 25eme édition DUNOD, Paris, p 371

³⁵ Institut de la formation bancaire ; « certificat professionnel spécialisé en financement de commerce international » ,2012 ; p24.

3.4. Le crédit acheteur

Le crédit acheteur est un prêt consenti directement par une banque à un acheteur étranger. Le crédit acheteur a pour but de décharger le fournisseur de tout souci de financement. Dans ce type de financement il y a deux contrats : un contrat commercial et un contrat de crédit.

- Contrat commercial : définit les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur, c'est-à-dire les prestations de l'un et le paiement de l'autre.

d- Contrat de crédit, dit couverture de crédit, permet aux banques de proposer, sous certaines conditions, à l'acheteur, qui devient ici emprunteur, la mise à disposition en temps utile des sommes nécessaires au respect de ses engagements de paiement au comptant³⁶ (Bernet-Rollande, Principes de technique bancaire, 2008).

³⁶Bernet-Rollande, L. (2008). Principes de technique bancaire ; 25eme édition DUNOD, Paris; p373.

Section 3 : Le système bancaire algérien

Le système bancaire algérien s'est constitué en trois étapes : une étape de nationalisation et de monopole qui se refait à un système de gestion étatique centralisé de l'économie qui durera jusqu'aux milieux des années 80, une étape de libéralisation qui s'étalera de 1986 à 2009 et une étape actuelle qui limite la liberté d'installation et institue le partenariat pour toute installation de banque étrangère.

1. La période de 1962 à 1966 :

*Selon Hamid. TEMMAR*³⁷; l'Algérie en 1962, se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la banque centrale d'Algérie. Pour financer le développement économique du pays, l'Algérie a opéré progressivement une algérianisation d'un secteur bancaire et financier qui, jusqu'à la fin des années 1960, est encore largement composé d'opérateurs privés et étrangers. Au terme de la période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé.

*Selon Abdelkrim NAAS*³⁸: à partir de 1966, l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation des banques privées étrangères en banques nationales, à savoir la banque nationale d'Algérie, le crédit populaire d'Algérie et la banque extérieure d'Algérie, la création du dinar algérien le 10 avril 1964 : La création de nouvel organisme pour le financement de l'économie et du logement.

- **La caisse algérienne de développement (CAD)** : elle a été créée pour objectif, en premier lieu, de prendre la relève d'organismes français ayant cessé leurs activités comme le crédit foncier en France, le crédit national, la caisse des dépôts et consignations, la caisse nationale des marchés de l'Etat ainsi la caisse d'équipement et de développement de l'Algérie ; en second lieu, la mise en place d'un instrument privilégié pour le développement. Ce caractère privilégié apparaît au niveau des missions qui lui sont confiées mais également au niveau de ses organes de gestion.

- **La caisse nationale D'épargne et de prévoyance (CNEP)** : Après la création de la caisse algérienne de développement en 1963, la mise en place du système bancaire national a concerné l'épargne populaire et l'institution d'un intermédiaire financier spécialisé dans la

³⁷ Temmar, H. L'économie de l'Algérie, le système économique ; La transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale, TOME II, office des publications universitaires, p37.

³⁸ Naas, A. (2023). Le système bancaire algérien ; Editions INAS. Alger., ppp31-32-40

collecte de la petite épargne monétaire individuelle en vue de favoriser le crédit au logement et aux collectivités locales en 1964.

2. La période de 1966 à 1970 :

Cette période a été marquée par le processus de la nationalisation des banques en commerçant par la banque centrale qui fut devenue la banque d'Algérie. Cette période dite algérianisation a été marquée par la création de nouvelles banques commerciales nationales ³⁹:

- **La banque nationale d'Algérie (BNA)** est la première banque commerciale nationale qui a été créée en juin 1966, elle exerce toutes les activités d'une banque universelle avec un département spécialisé dans le financement de l'agriculture. En 1982, la BNA devient une banque spécialisée avec pour objet principal la prise en charge du financement de l'agriculture.

- **La banque extérieure d'Algérie (BEA)** a été créée en 1967 (ordonnance n°67-204), sous la forme d'une société nationale et a pour objet principal de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie avec le reste du monde. En 1989, la BEA change de statut et devient une société par actions (la loi n°88-01 de janvier 1988 portant autonomie des entreprises) et gardant le même objet que celui qui lui a été fixé en 1967.

- **La banque populaire d'Algérie (CPA)** a été créée en 1966, après la dissolution de banque populaire tel que la banque populaire commerciale et industrielle d'Alger, la banque régionale du crédit populaire d'Algérie (CPA), qui n'a opéré qu'en Mai 1967, c'est aussi une société nationale, qui a remplacé la caisse centrale de crédit populaire et la banque populaire d'Algérie. La CPA a pour mission le financement de crédit à la consommation, elle exerce les mêmes prérogatives de contrôle sur les entreprises, au même titre que la (BNA).

3. La période de 1970 à 1990 :

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires étant la banque de d'Agriculture et de développement rurale (BADR), et la seconde, il s'agit de la banque de développement locale (BDL) qui a pour le rôle le financement des unités économiques locales.

- **La banque de d'Agriculture et de développement rurale (BADR)** est une institution financière nationale issu du démembrement de la BNA, elle est créée en 1982 (décret N°82-

³⁹ KPMG ; In www.Guide des banques et des établissements financier en Algérie ; consulté le 21/05/2024 à 14h30.

106 du 13 mars 1982). Elle a pour activité principale de développer le secteur agricole, de la pêche et la promotion du monde rurale.

- **La banque de développement locale (BDL)** a été créée à partir de restructuration du CPA en 1982, la BDL est la banque des PME /PMI, du commerce au sens large, puis des professions libérales, des particulières et des ménages.

- **La mutation du système bancaire:** La loi n°90-10 du 14-04-1990 relatives à la monnaie et au crédit constitue le principal instrument législatif du processus de réforme économique engagé par le pays 1987 et dont les lois de janvier 1988 ont été les premiers textes à avoir donné le contenu. A cet effet, la loi sur la monnaie et le crédit est donc le prolongement du terrain des mesures de 1988 dans les domaines bancaire et financier ; cette loi organise l'activité bancaire, la monnaie et sa gestion, les relations fonctionnelles entre les deux instruments au sommet du système financier à savoir la banque d'Algérie et le trésor⁴⁰ (Brahmi, 2007-2008).

4. La période de 1990 à 2003 :

Selon hanya KHERCHI⁴¹ ; la loi 90-10 annonçait une rupture par l'instauration des principes de séparation des pouvoirs. Elle consacrait l'indépendance de l'institution de l'émission par rapport au pouvoir exécutif, elle visait la réorganisation de l'économie nationale par l'instauration de mécanismes fondés sur les règles de marché.

Durant la décennie 90, le système bancaire algérien a connu une activité intense, entre autre, la création de banques privées. La débâcle de ces dernières a incité les autorités à réfléchir sur les mécanismes et les outils pour une surveillance prudentielle renforcée.

L'ordonnance n°01-01 du 27-02-2001⁴²(Brahmi, 2007-2008), qui la modifié et la complète et l'ordonnance n°03- 11 du 26 -08- 2003 qui l'abroge et la remplace. Ces modifications portant sur la loi 90-10 du 14_04-1990 relative à la monnaie et au crédit seront traitées successivement dans le point suivant traitant le contenu des modifications de 2001 et des révisions de 2003 à la loi de 1990. Dans ce contexte l'ordonnance n°03-11 Du 26 Aout 2003 est venue de transformer la loi 90- 10 du 14 avril 1990.

⁴⁰ Lila BRAHMI, (2007-2008)) « Evaluation du système bancaire en algérien à travers sa contribution du financement des projets local : cas des banques de la Wilaya de BEJAIA », option : Monnaie finance et globalisation, , p88.

⁴¹Hanya KHERCHI ; « L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales », Algérie, consulté le 21/052024 à 17h00.

⁴² Me Lila BRAHMI épouse RAHMANI, p90.

5. La période 2003 à 2010 :

En 2003 : l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit ; selon Hamid. TEMMAR⁴³, cette ordonnance, abroge la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 pour répondre dans une large mesure ses dispositions. Les objectifs du nouveau texte étaient doubles :

- Renforcer la sécurité financière, améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché, l'objectif de l'ordonnance est de renforcer la sécurité financière et améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché.
- Limiter l'autonomie institutionnelle de la banque D'Algérie en supprimant la durée du mandat de l'exécutif et notamment du gouverneur de la banque et du conseil d'administration de la banque d'Algérie.

En 2004 et selon Bahia Cherifa BENKHATTOU⁴⁴, les banques éprouvaient du mal à injecter leur argent dans les projets d'investissements, ce qui vient à entraver les perspectives des pouvoirs à travers les réformes économiques. D'autre part, appréhension du risque de crédit par les banques publiques faisait de lui le facteur de blocage. C'est pour cela les pouvoirs publics ont poussé les banques à prendre d'avantages de risque en matière d'octroi de crédit à l'investissement.

En 2005, pour améliorer les capacités de financements des banques publiques, l'Etat a décidé de recapitaliser et baisser les taux d'intérêt applicable au crédit.

En 2006, il a été lancé le système du règlement en temps réel des gros montants, et le système de paiement de masse en juin 2006, pour permettre une rapidité de l'exécution des opérations bancaires, mais aussi d'assurer la gestion, la surveillance le contrôle de toute l'opération de paiement.

En 2008, les autorités financières ont pris des mesures concernant l'activité bancaire en commençant par la fermeture du marché interbancaire pour obliger les banques privées d'accroître leurs ressources propres.

⁴³ Temmar, H, p42.

⁴⁴ Bahia Cherifa BENKHATTOU « le banque à capitaux étrangers : contribution à l'amélioration du financement de l'économie et Des services bancaires En Algérie », mémoire de magister en économie, option finance internationale, université d'Oran, 2010-2011, pp56- 58.

En 2009, l'interdiction d'accorder les crédits à la consommation par la loi de finances et l'obligation de recouvrer au crédit documentaire dans le financement des importations et l'orientation des flux de financement des banques privées vers l'immobilier et la PME.

En 2010, l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée est complétée en 2010 (ordonnance n°10-04 du 26 août 2010) en reprend les dispositions pour les faire appliquer au secteur bancaire.

En effet, l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit ; selon Hamid TEMMAR⁴⁵, reprend les dispositions de la loi monnaie-crédit mais écarte le principe d'établissement libre des banques privées étrangères. L'installation de banques étrangères ne peut se réaliser que dans le cadre de partenariat entre capitaux algériens et capitaux étrangers en application des nouvelles mesures d'investissement concernant les capitaux étrangers prises dans la loi de finance complémentaire pour 2009 .

6. La situation actuelle et perspective du système bancaire algérien

En 2013⁴⁶, la banque d'Algérie a expliqué que le système bancaire algérien est exclusivement tourné vers le financement des besoins de l'économie nationale ; le marché financier national peu développé le financement des besoins de l'économie nationale est pour très grandes part assurés sous formes de distribution directe de crédits par les banques. Le secteur bancaire algérien en 2013, est stable et solide, qui se traduit également la capacité du système bancaire à faire face à une éventuelle élévation de ses risques. En 2015⁴⁷, la banque d'Algérie fait la stratégie prônée par le gouvernement qui incite les banques et les établissements financiers (BEF) à financer beaucoup plus l'économie que les opérations de commerce extérieur. Dans une instruction en juillet 2015, la banque centrale fixe un nouveau plafond autorisé des engagements extérieurs des banques et les établissements financiers.

Le système bancaire algérien en 2019, Selon el-Hachemi MEGHAOUI⁴⁸, compte 20 banques commerciales à côté de la banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, trois caisses d'assurance, crédit de refinancement hypothécaire.

⁴⁵ Temmar, H, p42.

⁴⁶ Article réalisé par : rédaction nationale ; l'actualité, « le secteur bancaire algérien est stable et solide », consulté le 23- 05- 2024 à 5 :30.

⁴⁹ Article réalisé par Badr Eddine KHIS ; « l'Algérie accuse un retard dans le MAGHREB » consulté le 23/05/2024 à 5h40.

⁴⁸ El-hachemi MEGHAOUI ; président –directeur général, crédit populaire d'Algérie consulté le 23-05-2024 .à 4 :50.

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. La banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement. Les banques étrangères qui souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

Conclusion au chapitre II

Au terme du présent chapitre, qui avait pour objet de fournir des rappels théoriques sur la banque et les modes de financement du commerce extérieur, nous avons couvert trois aspects fondamentaux.

Tout d'abord, nous avons exploré les généralités sur les banques. Ces institutions jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale en facilitant les transactions financières, en fournissant des crédits, et en offrant divers services financiers. Leur capacité à gérer les flux de capitaux et à soutenir la croissance économique fait des banques des piliers essentiels pour la stabilité financière et le développement économique.

Ensuite, nous avons détaillé les techniques et instruments de paiement utilisés dans le commerce international. Parmi ces outils, les lettres de crédit, les remises documentaires et les garanties bancaires sont essentiels pour sécuriser les transactions et minimiser les risques pour les exportateurs et les importateurs. Ces instruments permettent d'établir la confiance entre partenaires commerciaux de différentes juridictions, assurant ainsi le bon déroulement des échanges internationaux.

Ainsi, nous avons analysé le système bancaire en Algérie. Le secteur bancaire algérien, en pleine transformation, se caractérise par des réformes structurelles visant à moderniser et diversifier les services financiers. Nous avons examiné les principales institutions financières algériennes, leur rôle dans le financement du commerce extérieur, ainsi que les politiques et régulations en place pour renforcer la stabilité et l'efficacité du système bancaire. Les défis spécifiques, tels que la dépendance aux hydrocarbures et la nécessité de diversification économique, ont également été mis en lumière.

Au final, ce chapitre a offert une vue d'ensemble intégrée et approfondie des mécanismes financiers qui sous-tendent le commerce extérieur. En combinant une analyse des généralités bancaires, des techniques de paiement international et des particularités du système bancaire algérien, nous avons développé une compréhension complète des dynamiques en jeu. Cette perspective est essentielle pour élaborer des stratégies financières efficaces et naviguer avec succès dans le paysage complexe du commerce mondial.

Chapitre III

**Etude du rôle de la banque algérienne dans le
commerce extérieur : cas de la Banque de
développement rural (BADR) de Tizi-Ouzou**

Introduction au chapitre III

Comme nous l'avons démontré précédemment, dans tous les pays du monde les banques interviennent dans le financement du commerce extérieur. Pour cela, elles développent plusieurs instruments et techniques. Nous avons également, dans ce qui a précédé, longuement explicité ces derniers. L'Algérie ne fait pas exception à la règle.

Aussi, le présent chapitre, a pour objet l'analyse du rôle de la banque algérienne dans le financement du commerce extérieur. Pour ce faire, nous prenons comme cas d'étude la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) de Tizi-Ouzou.

Afin d'y parvenir nous adoptons une démarche en trois temps successifs. D'abord, nous commençons par la présentation et la description de la BADR de Tizi-Ouzou, notamment l'Agence 580, notre terrain d'étude et de stage (Section 1). Ensuite, Nous nous focalisons sur les instruments de financement déployés par cette banque, ainsi que les procédures suivies, dans le cadre du financement du commerce extérieur (Section 2). Enfin, en dernier lieu, nous tenterons d'examiner la contribution de notre banque au commerce extérieur, notamment en termes de volumes des financements et les secteurs financés (Section 3).

Section 1 : Présentation la BADR et de l'Agence 580 de Tizi-Ouzou

Dans cette section, nous allons présenter la banque BADR, son évolution, ses missions, ses caractéristiques ainsi que ses différents objectifs, puis on présente l'agence BADR TIZI-OUZOU.

1. Présentation de la BADR

1.1. Historique de la BADR

La Banque De l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale ayant le statut d'une banque commerciale, elle a été créée par décret N°82-106 13 mars 1982 pour encourager l'agriculture et le monde rural.

La BADR est une société par action au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques les conseils et l'assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion. Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et a atteint le seuil de 33.000.000.000 DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Elle dispose actuellement de plusieurs filiales qui activent dans différents domaines à savoir : la formation bancaire, la garantie du crédit immobilier, l'automatisation des transactions interbancaires, des instruments et techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques, et le financement des prêts aux logements consentis par les intermédiaires financiers agréés, notamment EL djazair istithmar ,société de placement des valeurs mobilières ,société de crédit-bail EL djazair Adjar ,banque Al Barakaetc.⁴⁹

1.2. Evolution de la BADR

L'évolution de la BADR se caractérise par trois grandes étapes qui sont comme suites:

⁴⁹ Document interne de la BADR TIZI OUZOU

• **La période de 1982 à 1990**

Au cours de cette période, la BADR avait pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole, elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole, donc cette étape se caractérise par une spécialisation de chaque banque publique.

• **La période de 1991 à 1999**

La banque a élargi son champ d'intervention vers d'autres secteurs d'activités et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant partenaire privilégié du secteur agricole.

• **La période de 2000 à 2002**

Cette étape se caractérise par la nécessité d'impliquer dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités avec le principe de l'économie du marché ; Le rôle de financement de l'économie, c'est que la BADR à accentuer les crédits Aux PME/PMI du secteur privé, tout en augmentant le soutien de secteur agricole.⁵⁰

1.3. Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales, ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédits, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture des comptes à toutes personnes faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;

⁵⁰ Document interne de la BADR de TIZI OUZOU

- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.⁵¹

1.4. Les objectifs de la BADR

Conformément aux lois et règlements en vigueur de toutes opérations, la BADR a pour objet de contribuer :

- Au développement du monde agricole ;
- A la promotion des activités agricoles, artisanales, et agro-industrielles ;
- A la promotion économique du monde rural ;

Elle est notamment chargée du financement des différentes activités suivantes :

- Activités de production agricole ;
- Activité de toute nature attachée au secteur agricole ;
- Activité agro-industrielle de toute nature liée directement au secteur de l'agriculture.⁵²

1.5. Les caractéristiques de la BADR

Parmi les principales caractéristiques de la BADR, nous pouvons citer :

- La BADR effectue le traitement à distance et en temps réel des opérations bancaires.
- Elle permet la consultation à distance des comptes par la clientèle de la BADR et est une Banque universelle ;
- Elle met des crédits documentaires en 24 heures.⁵³

1.6. Diversification et adaptation des produits de financement

La BADR a prévu toute une batterie de crédits assez diversifiée, à même de répondre à l'ensemble des besoins en financement des agriculteurs :

• Crédit d'exploitation :

-Crédit d'exploitation classique ;

-Crédit fédératifs court terme bonifié à 100% par l'Etat pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, battoires, exportateurs de dattes...etc.

⁵¹ BADR; jijel. In. www.cawjjjel.org

⁵² Document interne d'agence TIZI OUZOU

⁵³ Document interne d'agence TIZI OUZOU

• **Crédit d'investissement**

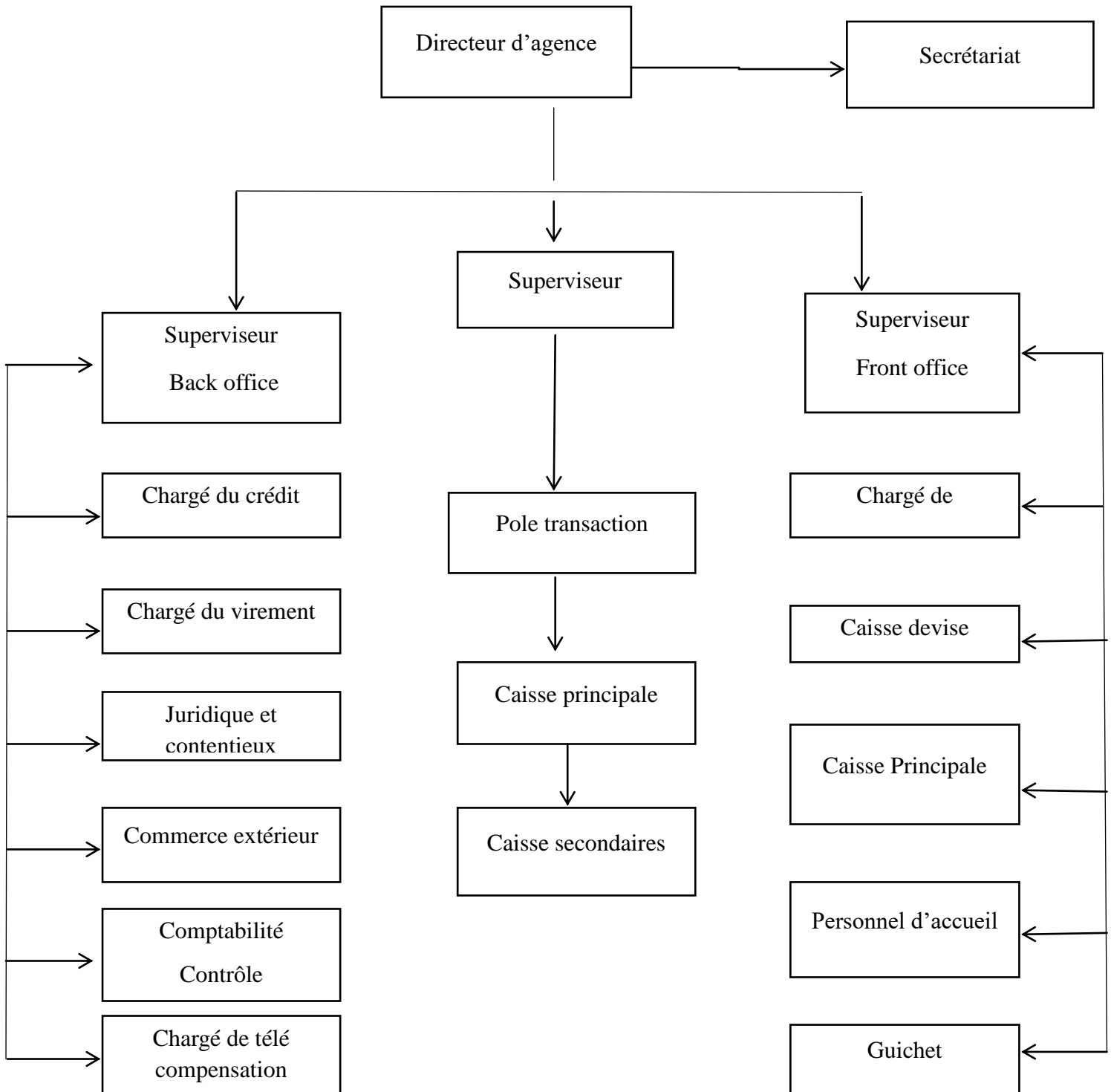
- Crédit d'investissement classique ;
- Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ;
- Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs : ANSEJ, CNAC...etc.
- Crédit bonifiés proposés aux industriels et PME.

2. Présentation de l'agence N° 580 de Tizi-Ouzou

L'agence BADR 580, située à TIZI OUZOU centre : représente l'agence principale au niveau de la wilaya. Elle couvre un rayon d'exploitation assez large, et compte un nombre important de clients.

Grâce à son équipe expérimentée et professionnelle, l'agence est en mesure d'offrir des conseils personnalisés et de soutenir divers projets de développement. Elle participe activement à la promotion de l'inclusion financière dans la région, facilitant l'accès aux crédits, à l'épargne et à d'autres produits financiers innovants. En outre, l'agence met un point d'honneur à maintenir des relations de confiance avec ses clients en leur offrant un service de qualité, rapide et efficace. Les fonctions de cette agence sont réparties selon l'organigramme comme le montre la figure N°05.

Figure N° 05 : Organigramme de l'agence BADR 580



Source : Agence BADR

2.1. Service de commerce extérieur de l'agence

Suite à la libéralisation et la facilité des conditions d'accès au commerce extérieur, les banques se sont retrouvées de plus en plus impliquées dans ce défi. Elles ont progressivement adapté et doté certains compartiments de moyens et prérogatives nécessaires afin de mieux satisfaire les besoins de leurs clientèles devenue de plus en plus accrus.

• L'objet du service de commerce extérieur

Le service de commerce extérieur a pour objet l'exécution des opérations confiées par la clientèle en relation avec l'extérieur en appliquant la réglementation de changes.

Le rôle de service du commerce extérieur est chargé notamment de :

- Domicilier et apurer toutes opérations d'importation et d'exportation
- Procédures d'ouvertures des crédits documentaires.
- Traitements des remises documentaires.
- Assurer l'exécution des transferts ordonnés par la clientèle en faveur de l'étranger.
- Garder un contact permanent avec sa clientèle et lui transmettre toute information concernant.
- Transmettre les comptes rendus d'apurement mensuel à la BA dans des changes manuels.
- Ouvertures et contrôles des comptes spéciaux
- Etablir des statistiques mensuelles pour la hiérarchie.

• Organisations du service de commerce extérieur

L'agence 580 organise de la façon qui lui sied le plus son service étranger. Ainsi l'organisation de ce dernier ne peut être le même pour une agence ayant un nombre important de clients et pour une agence dont la clientèle est restreinte. Donc, la forme de l'organisation choisie dépende du volume des opérations relatives à ce service cité ci-après.

• Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service « commerce extérieur »

Les responsables du service du commerce extérieur agissant sous l'autorité directe du chef d'agence. Il a la charge de coordonner l'activité des différents intervenants dans les traitements des opérations de son service.

En effet, le service du commerce extérieur demeure en intersection permanente avec le service caisse et service crédit, pour la réalisation des transferts demandés par sa clientèle, la comptabilisation des provisions et commissions, et enfin les opérations de charge manuelle.

2.2. Le système d'information de gestion et de pilotage

En matière de systèmes informatiques, on retrouve les logiciels suivants :

- Logiciel « SWIFT » pour l'exécution des opérations de commerce international.
- Logiciel « SYBU » avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestions des opérations de caisse, gestions des placements, consultation de l'ensemble des comptes clientèles). Néanmoins, le système informatique « SYBU » a montré ses limites, car il ne fournit pas tous les données nécessaires, les bases de données clientèle sont lacunaires, ce qui ne facilite pas le suivi commercial de la clientèle au niveau des Agences bancaires.
- Nouveau système « FLEX CUBE » avec ce système les banques deviennent unifiées (banque Globale).

Section 2 : Montages et procédures de traitement des opérations du commerce extérieur

Nous allons essayer de présenter dans cette section les différents documents utilisés dans le commerce extérieur et exigés par la BADR, pour la domiciliation bancaire des opérations d'importations ou d'exportations, puis la procédure de traitement des dossiers selon les types de financements afin de bien assurer le bon déroulement des échanges du commerce extérieur.

1. Les documents utilisés dans le commerce extérieur

Pour le bon déroulement d'une opération de commerce extérieur, l'utilisation d'un certain nombre de documents est nécessaire.⁵⁴

Ces documents utilisés dans une transaction de commerce international représentent un indicateur de confiance et de méfiance entre le vendeur et l'acheteur, on distingue :

1.1. Les documents de prix

Les documents de prix sont :

1.1.1. La facture pro forma

C'est un document d'une opération documentaire. C'est en effet une sorte de devis établie sous la forme d'une facture préfigurant la facture définitive qui sera établie lors de la réalisation de l'opération commerciale.

1.1.2. La facture consulaire

C'est une facture commerciale visée par le consulat du pays importateur installé dans le pays exportateur ; elle atteste que le fournisseur est bien établi dans la circonscription territoriale contrôlée par ce consulat, et que les prix facturés sont les prix pratiqués dans le marché du pays du fournisseur.

1.1.3. La facture commerciale

C'est le document de base qui concrétise toute opération commerciale. Elle doit indiquer obligatoirement les noms et adresses du vendeur et de l'acheteur, la nature, la qualité, le prix total des marchandises.

⁵⁴ Institut de la Formation bancaire, « Les techniques de financement ; les opérations documentaires » ; Alger ,2012.

1.1.4. Note de frais

Elle détaille certain frais supportés par le vendeur qui est déjà inclus dans la facture commerciale établie selon le contrat de vente conclu entre l'acheteur et le vendeur.

1.2. Les documents de transport : C'est un titre remis par le transporteur au vendeur qui sera adressé à l'acheteur ; ce titre diffère selon le mode d'expédition choisi. On peut distinguer :

- *Le connaissement maritime (BILL OF LADING)*

Le commerce international donne fréquemment lieu à un transport par mer, et à cette occasion, il est émis un titre d'une valeur particulière et juridiquement sans équivalent dans les autres modes de transports.⁵⁵

En effet, le connaissement maritime possède un triple aspect : récépissé d'expédition remis au Chargeur (l'expéditeur), le contrat de transport dont, les conditions figurent intégralement au verso et le document indispensable en échange duquel, la marchandise sera retirée à destination. C'est un titre de propriété transmissible par voie d'endos.

Cette dernière particularité permet au vendeur de conserver le contrôle de la marchandise jusqu'à ce qu'il se dessaisisse du document contre paiement ou un engagement de règlement.

Elle permet également à la banque qui détient un tel document d'exercer un droit de gage sur la marchandise en contrepartie du risque encouru par elle dans un financement éventuel de l'opération.

- *La lettre de transport aérien (LTA OU AIR WAY BILL)*

La LTA est un document établi par la compagnie aérienne ou un agent agréé, il constitue un simple récépissé d'expédition nominatif et non négociable.

- *La lettre de transport routier (LTR ou TRUCK WAY BILL)*

La LTR est un simple reçu d'expédition nominatif qui atteste le chargement de la marchandise par camion. Elle ne constitue pas un titre de propriété, et n'est donc pas négociable.

⁵⁵ Institut de la Formation bancaire, « Les techniques de financement ; les opérations documentaires » ;

- Récépissé postal

C'est un document émis par le service des postes pour les expéditions des marchandises n'excédant pas le poids de 20kg ; il est établi obligatoirement à une personne dénommée et le banquier peut demander que la marchandise soit expédiée à son adresse.

1.3. Les documents d'assurance

« Conformément à la loi n°80-07 du 09 Aout 1980 relatives aux assurances modifiées et complétée par la loi 95/07 du 30 janvier 1995 (articles 194 et 196), il est fait l'obligation aux importateurs algériens d'assurer leurs marchandises, transportées soit par mer ou par air, auprès d'une entreprise nationale d'assurance » ; toute souscription de police d'assurance auprès de compagnies d'assurance étrangères est interdite. On distingue trois types de documents d'assurance :

- **Police d'assurance** : C'est un document type émis par une compagnie d'assurance ou ses agents. C'est un contrat par lequel la compagnie d'assurance (assureur) s'engage moyennant une rémunération convenue (prime) à indemniser aux conditions générales et particulières et pour des risques déterminés, les avaries ou la perte que peut subir la marchandise lors de son transport à une personne appelée « assurée ».
- **Le certificat d'assurance** : C'est un document établi par une compagnie d'assurance ou ses agents, attestant l'existence d'une police d'assurance pour les marchandises concernées. Il rappelle en général les principales caractéristiques du contrat.
- **Avenant d'assurance** : C'est un document attestant une modification ou une addition à une police d'assurance déjà établie.

1.4. Les documents douaniers

Ils servent à établir la tarification douanière de la marchandise en cause. En Algérie, ils sont désignés par le numéro formulaire utilisé. Ces documents douaniers comportent notamment le tarif douanier, la date de dédouanement et la valeur de la marchandise sous douane.

1.5. Les documents annexes

Les documents annexes sont désignés ainsi par ce qu'ils sont établis selon la spécificité et la nature de la marchandise et la demande de l'importateur à l'effet que celui-ci

s'assure des caractéristiques qualitatives ou quantitatives de la marchandise qu'il a commandé.

2. Domiciliation bancaire des opérations du commerce extérieur de l'agence 580 de Tizi-Ouzou :

Domiciliation bancaire est une formalité servant de support technique au contrôle des changes et du commerce extérieur ; la domiciliation consiste à :⁵⁶

2.1. La domiciliation des importations

La domiciliation des importations est régie actuellement par le règlement 07/01 du 03/02/2007 de la banque d'Algérie ; la domiciliation bancaire sert de support au contrôle des changes et du commerce extérieur ; elle constitue un préalable à tout transfert de fonds, rapatriement ou engagement et dédouanement. Le traitement d'un dossier de domiciliation passe par trois phases :

Phase 1 : L'ouverture des dossiers de domiciliation

Avant de procéder à la domiciliation ; le préposé à l'opération doit s'assurer de certaines conditions à savoir :

- Le client doit disposer d'un compte courant et d'un registre de commerce ainsi qu'un identifiant fiscal sur carte magnétique, le client ne doit pas être frappé d'interdiction de domiciliation, ne pas avoir une série- arrêt, le client doit avoir l'autorisation préalable pour l'importation de certains produits, la marchandise n'est pas l'opération au regard de la réglementation.
- Et d'autre part, le banquier est chargé d'examiner : si la surface financière du client est bonne, la capacité du client à mener l'opération dans les meilleures conditions, la régularité de l'opération au regard de la réglementation.
- A la réception de la demande de domiciliation accompagnée du contrat ; le client doit signer l'attestation de risque de change ; par laquelle il dégage sa banque du risque de change éventuelle.
- Après avoir donné l'accord de domiciliation ; le banquier procède à l'ouverture d'un dossier sur une « fiche de contrôle » qui reprend le numéro du guichet domiciliation, non ou

⁵⁶Document interne de l'agence 580 BADR TIZI OUZOU

raison sociale et adresse des deux intervenants, numéro de domiciliation et la date d'ouverture du dossier.

- Enfin, après ces vérifications et la domiciliation du dossier, le banquier procède à l'enregistrement des opérations sur le répertoire réglementaire, en lui attribuant un numéro de la domiciliation et ceux en apposant un cachet sur le support la facture pro-forma.

Phase 2 : La gestion des dossiers de domiciliation :

Cette phase couvre la période allant de l'ouverture du dossier jusqu'à son apurement.

Dès la domiciliation, le chargé du commerce extérieur doit établir un suivi durant cette période et intervient lors d'un besoin auprès de son client pour un complément d'information ou pour réclamer des documents ; et que le banquier doit être à la disposition de son client pour réunir tous les documents financiers douaniers nécessaires l'apurement de son dossier une fois la domiciliation faite, cette opération donne lieu à la perception d'une commission de domiciliation suivant les conditions de banque.

Le règlement financier ne s'effectue qu'après réception des documents qui attestent le transfert des marchandises à destination du territoire national uniquement ainsi que les factures définitives.

La transmission du SWIFT de règlement ainsi que la liaison siège débit définitif est effectuée par la direction adjointe des opérations internationales sera transmis à l'agence afin d'effectuer le débit du montant réel de l'opération et selon la date valeur exacte du règlement du fournisseur.

Phase 3 : L'apurement des dossiers de domiciliation

Conformément à l'article 39 du règlement N°07601 du 03/02/2007, l'apurement consiste pour l'intermédiaire de s'assurer de la conformité ainsi que la régularité de la réalisation des contrats commerciaux ainsi que le bon déroulement des flux financiers selon la réglementation des changes en vigueur.

Pour être apuré le dossier de domiciliation doit être composé de tous les documents. Cette phase se déroule à deux temps. Dans un premier temps, le banquier procède à l'inventaire du dossier pour vérifier s'ils sont complets ou pas : contrat commercial et facture définitive, document de transport, copie message SWIFT, formule statistique annotée, document douanier exemplaire banque, attestation de service faits, ainsi l'autorisation éventuelles requise (service).

Si le dossier se constate incomplet, le client doit être saisi par écrit pour régulariser son dossier dans les plus brefs délais.

En cas de nécessité, la banque adresse des observations à l'importateur l'amener à compléter le dossier ou régulariser s'il y a excédent de règlement. La banque accordera un délai de 30 Jours après le dossier sera déclaré non apuré.

La transmission de ces déclarations doit être réalisée par envoi électronique à la direction informatique avant 05 de chaque mois ; après la déclaration au niveau de la banque d'Algérie les dossiers seront gardés à l'agence.

La période de contrôle pour les dossiers réglés est de 03 mois à partir de la date du règlement, en cas où le dossier est incomplet à ce délai un mois additionnel peut être accordé.

2.2. La domiciliation des exportations

A l'instar des importations, la domiciliation des dossiers relatifs aux opérations d'exportations permet aux banques d'enregistrer ces opérations et de leur donner une assise l'égale conforme à la réglementation ; la domiciliation des exportations est régie actuellement Par le règlement banque d'Algérie n°91/13 du 14 aout 1991.

Le traitement d'un dossier de la domiciliation passe par 3 phases⁵⁷ :

Phase 1 : L'ouverture des dossiers de domiciliation

L'ouverture d'un dossier de « DOMICILIATION A L'EXPORT » s'effectuer sur présentation par l'exportateur des documents suivant :

- Une demande d'ouverture de dossier de domiciliation export, adressée au siège domiciliaire ; cette demande doit être dument signée par le client exportateur et doit comporter les mêmes indications que celles relatives à la demande d'ouverture de domiciliation à l'import, à savoir la date d'établissement de la demande, la nature du produit à exporter, les références de l'acheteur et aussi le tarif douanier.
- Un contrat commercial, en trois exemplaires ou une facture d'exportation reprenant les références de l'acheteur, le numéro et la facture et la date de son établissement, le tarif douanier, la nature de la marchandise, la date du contrat ou de l'engagement et ainsi le prix contractuel précisant le contrat de vente.

⁵⁷ Document interne de l'agence 580 BADR TIZI OUZOU

Après s'être assuré de la conformité des documents et de l'opération, le préposé à la domiciliation procédera aux opérations suivantes : attribution d'un numéro de domiciliation pris d'un répertoire, remise à l'importation d'un exemplaire de la facture revêtue de la griffe de domiciliation, établissement de la fiche de contrôle réglementaire dans laquelle sont répertoriés tous les événements de l'opération, établissement reprenant les caractéristiques de la vente et établissement de l'avis de débit.

La phase 2 : Gestion des dossiers de domiciliation

La période de la gestion du dossier de domiciliation export se situe au même titre que l'opération de l'import, c'est-à-dire entre la date d'ouverture et la date d'apurement du dossier de domiciliation. Durant cette période et avant d'aborder l'apurement du dossier, l'agence domiciliaire procède au suivi du dossier et intervient, en cas de besoin, auprès de son client pour complément d'informations, ou pour réclamer des documents éventuellement manquants qu'elle devra verser au dossier de domiciliation.

La phase 3 : Apurement des dossiers de domiciliation à l'export

Elle consiste pour la banque domiciliaire à assurer de la conformité et de la régularité d'exécution de l'opération suivant la réglementation des changes en vigueur et ce jusqu'à sa réalisation financière ; la banque domiciliation, durant la période de contrôle des dossiers de domiciliation est tenue de réunir dans les délais fixés, les différents documents que le dossier doit comporter pour son apurement à savoir l'original du contrat commercial domicilié, la facture définitive domicilié et dans le cas échéant les notes de frais accessoires, le document douanier, ainsi que les justifications des rapatriements.

Une copie est conservée dans le dossier incomplet qui sera transmis à l'institut d'émission (Banque d'Algérie) ; avant avoir trié les dossiers complets des dossiers incomplets, l'agent préposé à la domiciliation procède à la déclaration des comptes rendu d'apurement à la Banque d'Algérie, conformément au dispositif réglementaire 07/01 du 03/02/2007.

3. Procédure de traitement des dossiers du commerce extérieur à l'agence 580 de Tizi-Ouzou

Notre étude se basera sur le cas de traitement des crédits documentaires, la remise documentaire et le transfert libre.⁵⁸

⁵⁸ Document interne de l'agence 580 BADR TIZI OUZOU

3.1. Procédure de traitement des crédits documentaires (CREDOC)

Nous allons voir dans ce qui suit les étapes et la mise en place du crédit documentaire au sein de l'agence 580 se résume comme suit :

• *L'ouverture du CREDOC*

Le client doit remplir une demande d'ouverture de crédit documentaire dans laquelle il précisera expressément les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse complète du bénéficiaire (exportateur) ;
- Le montant du crédit ;
- Le type de crédit (révocable, irrévocable et confirmé) ;
- Le mode de réalisation du crédit (paiement à vue, contre acceptation, paiement différé) ;
- Les documents à remettre ;
- Une description sommaire des marchandises ou services ;
- Le lieu d'embarquement, d'expédition ou de prise en charge de la marchandise et sa destination
- Si un transbordement est interdit ;
- Si des expéditions partielles sont interdites ;
- La date limite d'embarquement, d'expédition ou prise en charge ;
- Le délai dans lequel, après leur date d'émission. Les connaissements ou autres documents d'expédition qui doivent être présentés pour paiement ou acceptation ;
- La date et lieu de validité du crédit.

• *Traitement au niveau de l'agence*

A la réception de la demande d'ouverture dument remplie et signée par l'importateur, l'agence veille et sous sa responsabilité à la conformité de la demande avec les règles et usances uniformes, d'une part, et au respect de la réglementation algérienne du commerce extérieur et des changes en vigueur, d'autre part.

L'opération étant déjà domiciliée, l'agence doit veiller à ce que l'opération en question ne soit couverte déjà par un contrat domicilié afin d'éviter un double emploi.

L'agence doit ouvrir un dossier CREDOC dans lequel doit reprendre la contre-valeur selon le cours du jour et le numéro de domiciliation, puis elle doit établir un message d'ouverture de CREDOC destiné à la direction de l'étranger, enfin, le banquier comptabilise l'opération en hors bilan :

Débit : client débiteur par ouverture CREDOC import plus indicatifs client.

Crédit : engagement pour ouverture du CREDOC import.

• ***Gestion de dossier :***

Il s'agit ici de la :

- Constitution de la provision :

Généralement les crédits documentaires sont provisionnés à 110%, sinon ils doivent faire l'objet d'une étude de crédit et garantis par des bons de caisse.

- Comptabilisation :

Débit : compte client.

Crédit : provision pour crédit documentaire.

Il y a lieu d'établir une lettre d'ouverture de CREDOC et l'adresser au correspondant étranger

- Comptabilisation des frais et commissions :

Débit : compte client.

Crédit : commissions sur commerce extérieur, TVA et frais SWIFT.

• ***La réalisation des CREDOC au niveau de l'agence***

Quel que soit le mode de réalisation, l'agence, à la réception des documents, doit les vérifier s'ils sont conformes aux instructions de l'importateur. Le CREDOC est réalisable contre présentation, dans les délais requis, des documents établis conformément avec les termes et les conditions du crédit, il peut être stipulé réalisable contre paiement ou contre acceptation :

- Réalisation contre paiement :

Dès la réception des documents conformes par la direction de l'étranger de la part du correspondant, ils sont envoyés à l'agence sous couvert du bordereau. L'agence avise l'importateur et passe les écritures suivantes en appliquant le cours définitif.

Débit : provision pour CREDOC ou compte client.

Crédit : correspondant étranger, commissions et taxes.

- Réalisation contre acceptation :

La traite établie par le bénéficiaire est tirée sur la partie désignée dans le CREDOC. Elle peut être l'importateur ou la banque. L'acceptation d'une traite donne lieu à un paiement dans une échéance qui doit être déterminée. Si la banque donne son aval sur la traite, elle comptabilise l'engagement par signature comme suit :

Débit : cautions et avals plus indicatif client.

Crédit : cautions et avals donnés.

- Comptabilisation des commissions :

Débit : compte client.

Crédit : commissions et taxes.

A l'échéance, la banque émettrice effectue le paiement de la traite et annule l'engagement par signature.

- Coupablement, les écritures sont les suivantes :

En hors bilan :

Débit : cautions et avals donnés.

Crédit : cautions et avals plus indicatif client.

Le règlement :

Débit : compte client ou provision pour Credoc.

Crédit : correspondant étranger, commissions et taxes.

3.2. Procédure de traitement des remises documentaires

La procédure de la remise documentaire passe par cinq étapes à savoir :

Etape 1 : L'exportateur expédie, comme convenu, les marchandises. Il reçoit le transporteur un document attestant la prise en charge et l'expédition (connaissance etc.). Il remet les documents à sa banque accompagnés d'une lettre d'instruction

Etape 2 : La banque vérifie la présence des documents mentionnés sur la lettre d'instructions. Elle expédie les documents à sa banque correspondante dans le pays de l'acheteur.

Etape 3 : La banque correspondante prévient l'acheteur. Suivant la lettre d'instructions, elle demande, en échange des documents, le paiement de la facture ou l'acceptation de l'effet du commerce joint.

Etape 4 : La banque correspondante envoie les fonds ou l'effet de commerce accepté à la Banque de L'exportateur.

Etape 5 : La banque de l'exportateur crédite le compte de son client ou lui remet l'effet du commerce Accepté. Elle peut se charger de l'escompter à la demande de son client.

3.3. Procédure de traitement du transfert libre

Après avoir reçu les documents directement du vendeur (par courrier simple ou recommandé..., etc.) et après avoir retiré et dédouané la marchandise, l'importateur ordonne à sa banque de transférer le montant de la facture au profit de son fournisseur par le biais d'un " ordre de Virement "

Avant d'exécuter n'importe quel ordre de paiement, le banquier prend le soin d'exiger de l'importateur :

- Un ordre de virement en faveur du fournisseur (sur lequel doivent figurer tous les renseignements concernant ce dernier, notamment son numéro de compte et sa banque.
- La facture définitive dûment domiciliée.
- Une copie conforme du titre de transport.
- Le document douanier.

Après la réception du document douanier, l'agent préposé à l'opération procède à sa vérification et le compare avec la facture définitive notamment en ce qui concerne le montant et le numéro de domiciliation.

Le client établit un ordre de virement libellé en devises, devant impérativement comporter le montant du règlement, le numéro de la facture, les coordonnées du fournisseur ainsi que la signature du donneur d'ordre.

Le banquier établit ensuite une formule de règlement provisoire en plusieurs exemplaires, ouvre un dossier de transfert et enregistre l'opération sur un registre spécial avec l'attribution d'un numéro

d'ordre. Enfin, il établit un ordre de paiement (SWIFT MT100) pour constituer un dossier à envoyer à la DOE (Direction des Opérations avec l'étranger).

- Les Conditions d'un transfert est :

- L'opération doit être domiciliée au préalable.

- Le transfert libre ne peut être exécuté qu'à la suite d'une transaction commerciale conforme à la réglementation des changes et après la réception des marchandises.

Section 3 : Le rôle de l'agence BADR de Tizi-Ouzou dans le cadre de développement des échanges extérieurs

Dans cette section, nous allons analyser le rôle de l'agence BADR de Tizi-Ouzou dans le développement des échanges extérieurs, à travers l'évolution des dossiers d'importations et d'exportations traités, par type de financement et par secteur activité, et en matière du contrôle des opérations du commerce extérieurs.

1. Evolution des dossiers d'importations et d'exportations traités au sein de la BADR entre 2020 - 2024 *

Dans le tableau N°12 suivant et graphique suivant, nous allons présenter l'évolution du nombre de dossier des opérations d'importation et d'exportation traité au sein de la BADR durant la période de 2020 à 2024*.

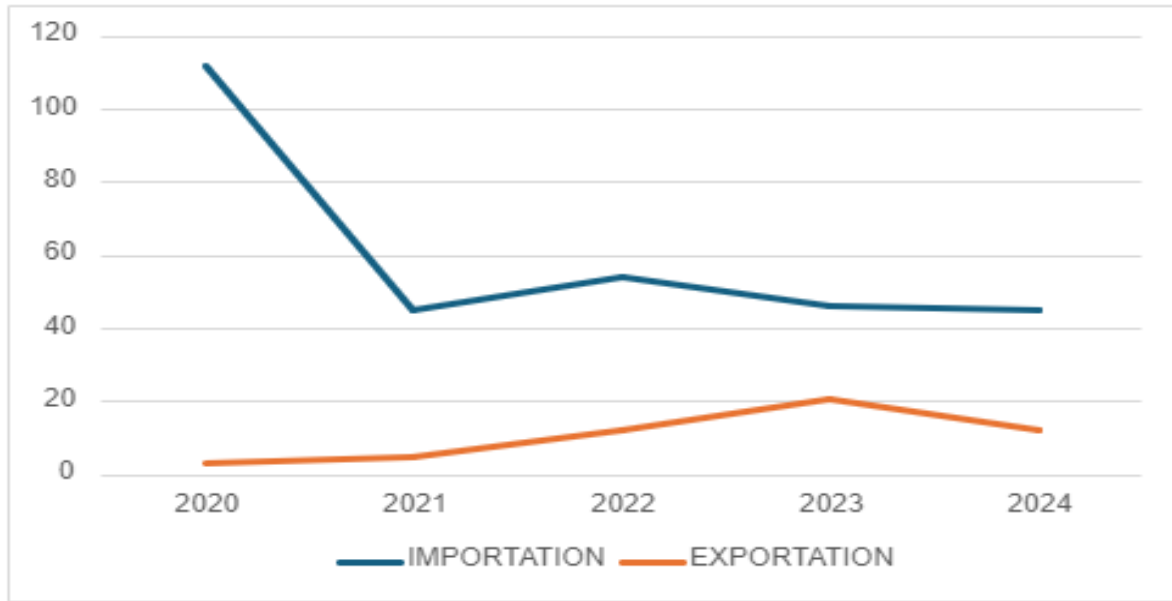
Tableau N°12 : Evolution des dossiers d'importations et d'exportations 2020-2024*

Type d'opération	2020	2021	2022	2023	2024
Importation	112	45	54	46	45
Exportation	03	05	12	21	12

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR de Tizi-Ouzou

*1er semestre de l'année 2024 (10/05/2024).

Figure N° 06 : Evolution des dossiers d'importations et d'exportations 2020 - 2024*



Source : Réalisé par nous même à partir du tableau N°12.

*1er semestre de l'année 2024 (10 /05/2024)

Le tableau N°13 et la figure N°07 présentent l'évolution des opérations d'importation et d'exportation traitées en valeur durant la période de 2020 à 2024 *.

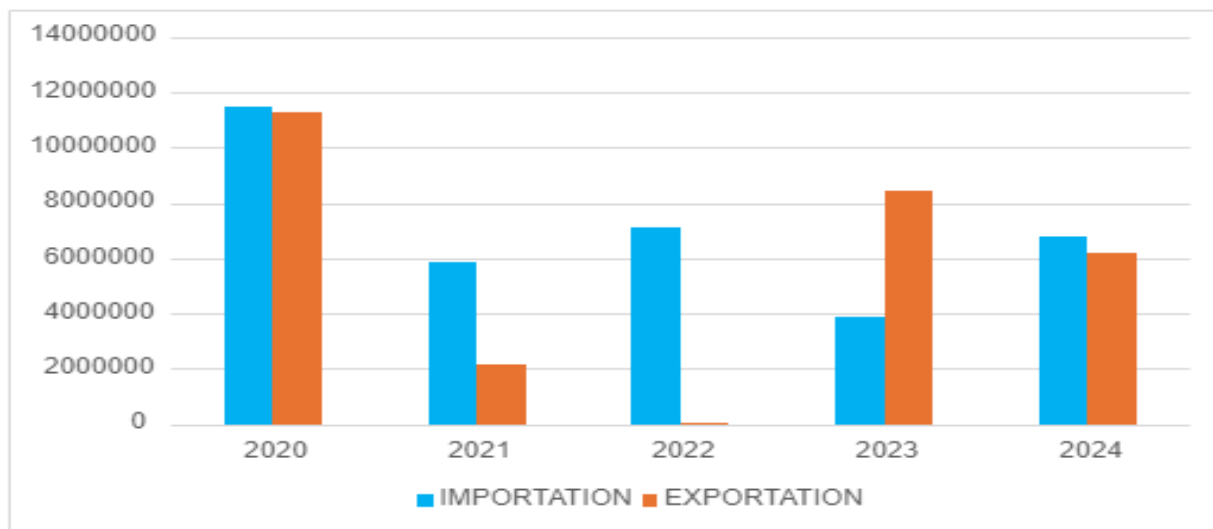
Tableau N°13 : Evolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2020-2024 *

Type d'opération	2020	2021	2022	2023	2024
Importation	11438000	5872000	7141800	3851000	6750200
Exportation	11277600	2186100	60278	8408300	6196500

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR.

*1er semestre de l'année 2024 (10 /05/2024)

Figure N°07 : Evolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2020 – 2024*.



Source : Réalisé par nous même à partir du tableau N°13.

*1er semestre de l'année 2024 (10 /05/2024)

Selon les données du tableau N°12 et N°13, les chutes de 2020 à 2021 sont imputables à la crise du Covid 19.

On remarque une diminution significative des importations durant la période de 2020 à 2024, avec un nombre de dossier passant de 112 dossier en 2020 à 45 dossier en 2024 et avec une valeur respectivement de 11 438000 à 6750200 euros , et cela peut-être expliqué par une volonté et effort pour le développement et la promotion du produit national en matière de bien d'équipement en de matière premiers exploités dans le secteur agroalimentaire et agricole et pour ne pas épuiser les réserves de change.

Concernant les exportations, on remarque une évolution significative, il s'agit notamment des exportations de datte de secteur agricole, le nombre de dossier traité passe de 03 en 2020 à 12 dossiers en 2024 avec une valeur respective de 11 277600 à 6196500 euros, cette évolution visant à créer un équilibre entre les importations et les exportations hors secteur hydrocarbures, plus précisément le secteur agricole. A partir de 2020, on remarque une oscillation des exportations en traitant un nombre important de dossier dans l'année 2023 avec une valeur de 8408300 euros.

2. Evolution dossiers d'importation et d'exportation par type de crédit accordé

Dans les tableaux suivants, nous allons présenter l'évolution des opérations du commerce extérieurs par type de financement durant la période de 2020 à 2024 *

2.1. L'évolution par type de financement à l'importation

Le tableau suivant montre deux modes de financements à l'importation, par crédit documentaire et par remise documentaire en nombre de dossier traité et valeur en euro.

**Tableau N° 14 : L'évolution des opérations d'importation par type de financement (euro)
2020 – 2024 ***

Type de financement	2020	2021	2022	2023	2024
Crédit documentaire - nombre	78	15	17	10	09
-valeur	10304100	4167000	5310900	789300	1263700
Remise documentaire -nombre	31	24	33	33	31
-valeur	1071700	1600000	1818320	3050400	4502700

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR.

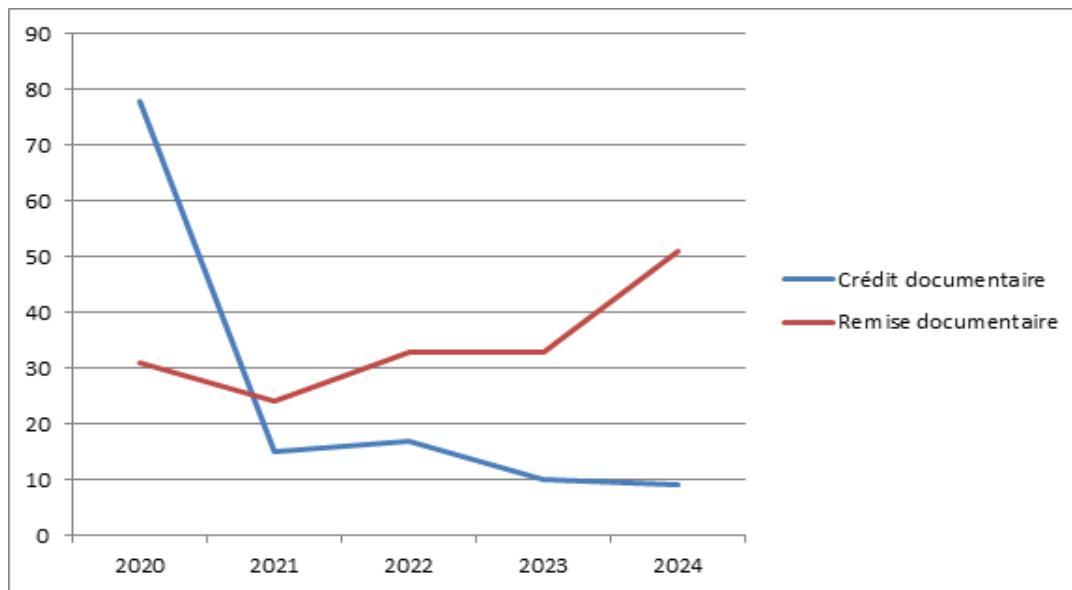
*le 1er semestre de l'année 2024 (10 /05/2024)

À partir de 2020, le financement par crédit documentaire diminue d'une manière significative passant de 78 à 09 financements au cours du 1er semestre de l'année 2024. En effet, l'Algérie a supprimé au début 2018 le système des licences d'importation, les quotas et les autorisations auxquels étaient soumis certain produit, mais continue à encadrer les importations en interdisant l'entrée de près de 900 produits et en augmentant certaines taxes et droits de douane.

Concernant le financement par remise documentaire, on remarque un équilibre en nombre 31 en 2020 et 31 en 2024 avec une augmentation en valeur passant de 1 071700 en 2020 à 4

050400 en 2024 , cela est due aux conditions de financement administrées en Algérie, la loi de finance 2020 visant à réduire les importations et à renforcer le contrôle de l'Etat sur le commerce extérieur et parmi ces mesures figurent notamment l'instauration du crédit documentaire comme unique mode de paiement des importations. A partir de 2020, la remise documentaire commence à diminuer pour reprendre en premier semestre de 2022 avec une valeur de 1818320 euros passant à 4502700 euros au premier semestre de 2024.

Figure N°08 : L'évolution des opérations d'importation par type de financement : Crédit documentaire et Remise documentaire 2020-2024 *



Source : Etablie par nous même à partir du tableau N°14.

*Le 1er semestre de l'année 2024 (10/05 /2024)

2.2. L'évolution par type de financement à l'exportation

Le tableau suivant et la figure suivante montrent le financement à l'exportation par transfert libre.

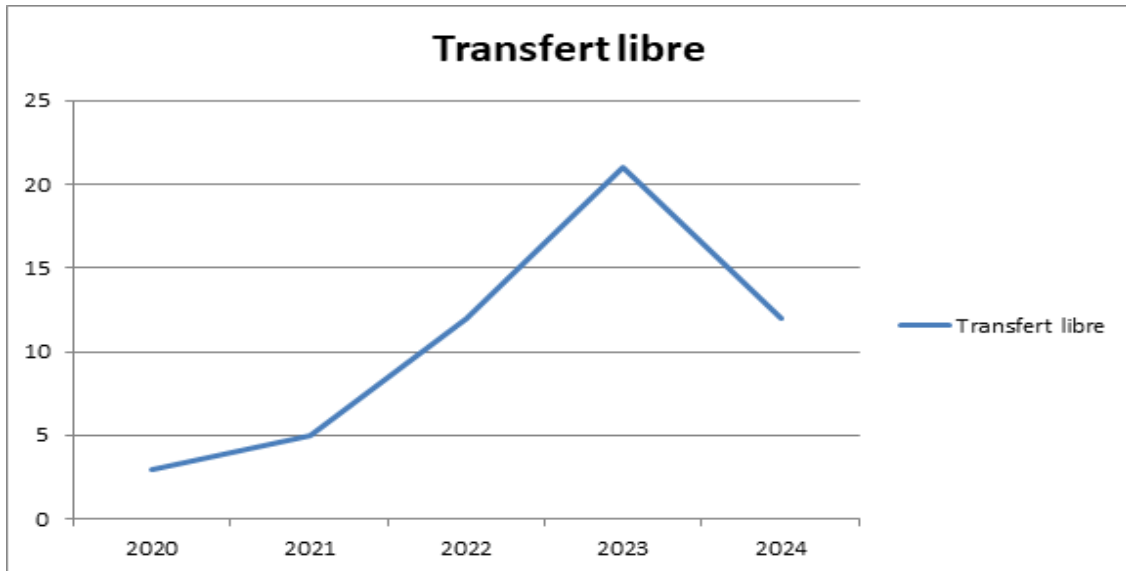
Tableau N°15 : L'évolution des opérations d'exportation par type de financement 2020-2024*

Type d'opération	2020	2021	2022	2023	2024
Transfert libre	03	05	12	21	12
Valeur	112776	21861	6027800	8427800	6196500

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR.

*Le 1er semestre de l'année 2024 (10/05 /2024)

Graphique N° 9 : Evolution des exportations par le transfert libre 2020-2024 *



Source : Etablie par nous même à partir du tableau N°15.

*Le 1er semestre de l'année 2024 (10/05 /2024)

Selon les données du tableau N°15, on remarque que la BADR a utilisé un seul moyen de financement à l'exportation qui est le transfert libre par un seul client, et depuis 2020 jusqu'au 1er semestre de 2024, il reste le même mode de financement à l'exportation, ce type de financement repose sur la confiance totale entre fournisseur et acheteur et avec un coût moins coûteux par rapport aux autres moyens de paiements.

3. Evolution des opérations du commerce extérieur traitées par secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, on trouve trois catégories de secteur d'activité économique : service grand public (banque assurance, transport), produit de grand public (agroalimentaire, cosmétique...) et service industriel. Dans cette partie, nous allons présenter la répartition des opérations traitées par la BADR par secteur d'activité durant la période 2020 à 2024.

Le tableau suivant et le graphique N°10 suivantes montrent la répartition des opérations par secteur d'activités (agricoles, agroalimentaires et industrielles).

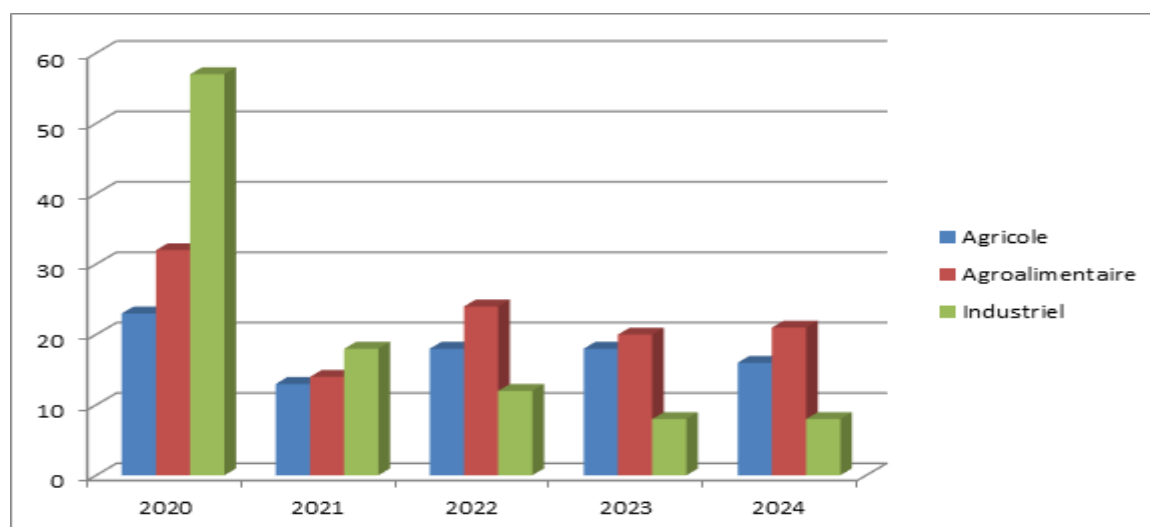
Tableau N°16 : Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2020-2024*

Secteur d'activité	2020	2021	2022	2023	2024
Agricole	23	13	18	18	16
Agroalimentaire	32	14	24	20	21
Industriel	57	18	12	08	08

Source : Réaliser par nous-même à partir des données internes de la BADR.

* Le 1er semestre de l'année 2024 (10/05/2024)

Graphique N°10 : Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2020-2024*



Source : Etablie par nous même à partir du tableau N°16.

*1er semestre de l'année 2024 (10 /05/2024)

D'après le tableau N°16, on remarque que le secteur industriel représente l'essentiel secteur financé par cette agence en 2020 avec 57 dossiers financé, mais son nombre d'opérations traités diminue d'une année à une autre, arrivant à seulement 8 dossiers traité au premier semestre de 2024.

Par rapport au secteur agroalimentaire, il détient la deuxième position passant de 32 dossiers en 2020 à 21 dossiers en 2024. Et le secteur agricole détient la troisième position avec une part très faible passant de 23 dossiers en 2020 à seulement 16 dossiers au premier semestre de 2024.

4. Le rôle de la banque dans le contrôle des opérations de commerce extérieur

Le rôle de la banque dans les échanges internationaux est prépondérant en matière de contrôle sur les opérations de changes et celles issues du commerce extérieur. Ce contrôle est assuré à priori et à posteriori en conformité avec les textes réglementaires en vigueur.

En parallèle avec les douanes nationales, elle est l'ossature de laquelle est assise de l'application de la réglementation du change et du commerce extérieur.

Cette tâche déléguée préalablement par la banque d'Algérie aux banques primaires est à son tour élargie aux agences ayant reçu de cette institution une immatriculation et sont de ce fait appelées « guichets domiciliaires ».

Ainsi, dans le cadre de cette délégation, les banques se voient responsables de l'application des textes réglementaires en vigueur diffusés sous différentes formes : décrets, ordonnances.

Au terme de la réglementation, constitué une infraction de change :

- La fausse déclaration ;
- L'inobservation des obligations de déclaration ;
- Le défaut de rapatriement des capitaux ;
- L'inobservation des procédures prescrites ou des formalités exigées ;
- L'insatisfaction aux conditions dont ces autorisations sont assorties.

Constitue également une infraction, tout achat, vente, importation, exportation ou détention de lingots d'or, de pièces de monnaie en or ou de pièces de métaux précieux, opérés en violation de la législation, le contrevenant ne saurait être excusé sur sa bonne voie.

L'infraction de change peut être constatée par :

- Les officiers de police judiciaire ;
- Les agents des douanes ;
- Les fonctionnaires de l'inspection générale des finances ;
- Les agents assermentés de la banque centrale exerçant au moins les fonctions d'inspecteur ou de contrôleur ;
- Les agents de l'administration chargés des enquêtes économiques et de la répression de la fraude ;

Le dépôt de plainte pour entamer les poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants relève de la compétence du gouverneur de la banque d'Algérie.

Conclusion au chapitre III

Pour terminer notre chapitre, nous avons conclu que l'efficacité du commerce extérieur est tributaire d'un système efficace, moderne et simple. Dans ce sens, le rôle de la BADR s'impose comme facteurs essentiels et important dans les différents processus engagés par les entreprises qui travaillent avec les pays étrangers, ce processus s'est accompagné par une amélioration du système de procédures, et leur montage en tout transparence. Par ailleurs, l'objectif du contrôle des changes vise à limiter la convertibilité de la monnaie nationale et donc limiter la demande des devises étrangères pour mieux contrôler les flux monétaires et les sorties de capitaux.

D'après les données statistiques du service du commerce extérieur de l'agence BADR de Tizi-Ouzou nous avons constaté que la banque contribue au développement des échanges extérieurs en proposant des modes de financements par crédit ou de remise documentaire à l'importation et avec un transfert libre à l'exportation, cette agence à financer différents secteurs (Agricole, Industriel et Agroalimentaire), dont la part principale est consacrée au secteur agricole.

Conclusion Générale

Le but assigné par cette étude est d'analyser le rôle des banques dans les échanges internationaux. Nous avons, d'abord, précisé que le commerce international était déjà important au XIX^e siècle, mais il a, particulièrement, prospéré depuis tant en volume qu'en valeur, cette explosion des échanges s'est accompagnée d'une mutation dans la structure des produits échangés et d'une modification des courants d'échange.

Dans le deuxième temps, nous avons mis en lumière notre étude, nous avons vu les instruments de paiement des transactions commerciales internationales ainsi que les méthodes de règlement utilisé, tout en mettant l'accent sur le rôle joué par la banque dans les opérations de financement du commerce extérieur.

Par la présente étude, nous avons essayé de voir que les banques jouent le rôle d'intermédiaire entre les opérateurs commerciaux. De ce fait, le crédit documentaire est un engagement bancaire (un crédit par signature) qui est le plus utilisé dans les transactions commerciales, sa confirmation couvre contre le risque non-paiement et risque commerciale.

Par ailleurs, la loi de finance complémentaire de 2009 admis que le crédit documentaire comme seul mode de paiement pour minimiser et réduire la facture d'importation, ce crédit lent et coûteux. En 2010, ils ont libéré la remise documentaire, uniquement pour les entreprises de productions et le transfert libre à la hauteur de 4000000 DA. Les marchandises et produits, qui avaient été soumis à la suspension provisoire à l'importation durant l'année 2018, sont désormais libres à l'importation moyennant le paiement d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) qui est mis en place (commerce/douane).

Les banques primaires sont préalablement agréées par la banque d'Algérie et sont dénommées « intermédiaires agréées », leur rôle est prépondérant en matière de contrôle sur les opérations de change, et celle issue du commerce extérieur, ce contrôle est assuré en :

- Conformité avec les textes réglementaires ;
- Ouvrir, suivre, contrôler et surveiller l'apurement des dossiers de domiciliations d'importations et exportations ainsi la mise en place des garanties ;
- D'ouvrir tout crédit documentaire, avec ou sans engagement de financement d'ordre de la clientèle pour l'importation de biens et services ; assurer l'encaissement et rapatriement du produit des remises documentaires confiées dans le cadre des opérations des exportations.

Enfin, les opérations avec l'étranger nécessitent l'intermédiation des agents intervenant qui doivent obligatoirement avoir une crédibilité incontestable, notamment pour ce qui est de la

livraison des marchandises et du règlement des montants qui leurs correspondent, c'est donc pour pallier l'absence de confiance entre les exportateurs et importateurs que l'intermédiation des banques s'est imposée d'elle-même dans le paiement et la remise des documents, permettant la possession des marchandises. Cette qualité d'intermédiation agréée des banques impose un respect strict de deux réglementations en vigueur en matière de Traitement des opérations avec étranger.

Enfin, nous espérons qu'à travers ce modeste travail avoir apporté les réponses suffisantes à notre problématique et répondu à nos objectifs. Nous espérons également avoir ouvert des pistes de recherche à explorer par les futures générations d'étudiants, dans le domaine du commerce international et son financement et également sur le cas de l'Import/Export et de la contribution des autres banques en Algérie, en approfondissant et en élargissant notre champs d'étude et nos résultats.

Bibliographie

I• Ouvrage

- Bernet-Rollande, L. (2008). *Principes de technique bancaire* ; 25eme édition DUNOD, Paris.
- Caudamine, G. & Montier, J. (1998). *Banque et marchés financiers* ; Edition Economica, Europe.
- Deleplace, G. (2007). *Histoire de la pensée économique* ; 2ème Edition, Paris.
- Ghislaine, L. & Hubert, M. (2010). *Commerce international* ; 3^e édition DUNOD, Paris.
- Garsuault, P. & Priami, S. (2015). *Opérations bancaires à l'international* ; 2ème Edition RB, Paris.
- Hondu, M. (2000). *Principe économique fondamentaux* ; Edition ellipses, Paris.
- Hubert, M, *Techniques de commerce international*, 2017, France.
- Karyotis, C. (2015-2016). *L'essentiel de la Banque* ; 2ème Edition Lextenso, France.
- Lorot, P. (2001). *Dictionnaire de la mondialisation* ; Edition Ellipses, Paris.
- Longatte, J. & Vanhove, P. (2007). *Economie générale* ; 5ème édition DUNOD, Paris.
- Leurion, R. & Frois, P. (2011). *Le meilleur de DCG 5 Economie* ; 2ème Edition Foucher, Vanves.
- Leboiteux, D. (2017). *Trade finance, principes et fondamentaux* ; 2ème Edition RB, Paris.
- Meyer, v. & Rolin, C. (2000). *Techniques du commerce international* ; Edition NATHAN, Paris.
- Nyahoho, E. & Proulx, P. (2000). *Préface de Anderé Basony, Commerce international* ; 2ème Edition. Québec.
- Naas, A. (2023). *Le système bancaire algérien* ; Editions INAS. Alger.
- Pasco, C. (2002). *Commerce international* ; 4ème Edition DUNOD, Paris.
- Ricardo, D. (2002). *Les grands théoriciens, science économiques et sociales*. Edition Ellipses, France.
- Rainelli, M. (2002). *Le commerce international* ; 8ème Edition La Découverte, Belgique.
- Stanescu, DM. & Inard Paturel, S. (2013). *BTS Commerce international*; studyrama, France.
- Smith, A, *La Richesse des Nations*, 1776, Kirkcaldy.
- Teulon, F. (1996). *Le commerce international*, Edition Seuil Paris.

Temmar, H. *L'économie de l'Algérie, le système économique ; La transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale*, TOME II, office des publications universitaires.

II• Articles de journaux

Khis, B. *l'Algérie accuse un retard dans le MAGHREB*.

Rédaction nationale ; l'actualité, *Le secteur bancaire algérien est stable et solide*.

Sallami, Y. L'actualité, *l'Algérie veut augmenter sa production*.

III• Thèses et mémoire

- Benkhattou, B/C (2010.2011). *Le banque à capitaux étrangers : contribution à l'amélioration du financement de l'économie et Des services bancaires En Algérie* , mémoire de magister en économie, option finance internationale, université d'Oran.

- Brahmi, L (2007-2008). *Evaluation du système bancaire en algérien à travers sa contribution du financement des projets local : cas des banques de la Wilaya de BEJAIA*, option : Monnaie finance et globalisation, Wilaya de Bejaia.

- Boumaza, S, Djabou S (2016-2017). *Développement et modernisation du système de paiement en Algérie cas BADR*, mémoire fin cycle, MBEI, Bejaïa.

IV• Rapport, dictionnaire et autre documents:

Beintonr A, Cazorla A, Dollo C, Draï A–M. (2007). *Dictionnaire des sciences économiques*, 2ème Edition Armand Colin, Paris.

Institut de la Formation bancaire, *Les techniques de financement ; Les opérations documentaires* ; Alger, (2012).

Institut de la formation bancaire ; *Certificat professionnel spécialisé en financement de commerce international*, (2012).

Les techniques de financement ; *Financement des exportations, certificat professionnel spécialisé, institut de la formation bancaire*, (2012).

V• Textes législatifs et règlements

Décret n°01-01 du 27-02-2001 qui la modifié et la complète et l'ordonnance n°03- 11 du 26 - 08- 2003 qui l'abroge et la remplace.

Décret n°03-11 Du 26 Aout 2003 est venu de transformer la loi 90-10 du 14 avril 1990.

Décret n °03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Décret n°10-04 du 26 août 2010, relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée est complétée en 2010.

La loi 90-10 du 14-04-1990 relative à la monnaie et au crédit.

VI• Site internet

<https://Cnis.fr>

https://fr.m.wikipedia.org/wiki:Conf%C3%A9rence_des_Nation_unie_sur_le_commerce

[https:// www.Examen-statistique-du-commercemondial -2017](https://www.Examen-statistique-du-commercemondial-2017)

<https://www.wine.com/algeria2/french:toO9interv.html>

[https:// www.tresor.economie.gov.fr/Pays/Dz/commerce-exterieure-de-l-algerie](https://www.tresor.economie.gov.fr/Pays/Dz/commerce-exterieure-de-l-algerie)

<https://www.asjp.cerist.dz/en:article/60012>

<https://www.Guide>

<https://www.Examen>

<https://www.algerie360.com/les-echanges-commerciaux-algeriens2024>.

[https:// m-elhadi over-blog.com/article-Définition-et-rôle-des banque-99109791.html](https://m-elhadi-over-blog.com/article-Définition-et-rôle-des-banque-99109791.html)

[https:// /ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/levolution-de-l'ouverture](https://ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/levolution-de-l'ouverture)

Table des matières

Remerciement	01
Dédicace	02
Liste des abréviations	04
Liste des tableaux	05
Liste des figures	06
Sommaire	07
Introduction générale	09
Chapitre I : Le commerce international : aspects théoriques et réalité algérienne	13
Introduction au chapitre I	14
Section 1 : Historique du commerce international	16
1. Définition de commerce international	16
2. Les échanges marchandise	16
2.1. Commerce mondiale dans la période 1800 à 1937	17
2.2. Commerce mondiale dans la période de 1945 à 1980	19
2.3. Commerce mondiale depuis 1980 à 2000	22
2.4. Commerce mondiale depuis 2001 à nos jours	23
3. Les échanges de services	24
Section 02 : Les théories de commerce international	26
1. Mercantiliste	26
2. Les théories classiques	26
2.1. Adam Smith	26
2.2. David Ricardo	27
2.3. Jean Baptiste Say	28
3. Les théories néoclassiques	28

4. Les théories keynésiennes.....	28
Section 03 : Le commerce extérieur en Algérie	30
1. La structure des échanges extérieurs en Algérie	30
1.1. Importations	30
1.2. Exportation	32
2. Répartition des échanges extérieur de l'Algérie par région économique et par pays	32
2.1. Répartition par région économique	32
2.2. Répartition par pays	33
Conclusion au chapitre I	35
Chapitre II : Rappels théoriques sur la banque et les modes de financement du commerce extérieur	36
Introduction au chapitre II.....	37
Section 01 : Généralité sur la banque.....	39
1. Définition de la banque	39
2. Le rôle des banques	39
2.1. La collecte des dépôts	39
2.2. Les crédits	39
3. La classification des banques	40
4. Typologie de risque lié à l'activité bancaire	41
Section 02 : Techniques et instruments de paiement	43
1. Les instruments de paiements.....	43
1.1. Le chèque	43
1.2. Le virement.....	43
1.3. La lettre de change ou traite	44
1.4. Le billet à ordre	45

1.5. La carte bancaire	45
2. Le financement des importations	46
2.1. Remise documentaire	46
2.2. Crédit documentaire	48
2.3. Le paiement à l'avance	50
3. Financement des exportations court, moyen et long terme	50
3.1. La mobilisation de créances nées à court terme (MCNE).....	50
3.2. L'affacturage	51
3.3. Le crédit fournisseur	51
3.4. Le crédit acheteur	52
Section 03 : Système bancaire en Algérie.....	53
1. La période de 1962 à 1966	53
2. La période de 1966 à 1970	54
3. La période de 1970 à 1990	54
4. La période de 1990 à 2003.....	54
5. La période 2003 à 2010	56
6. La situation actuelle et perspective du système bancaire algérien	57
Conclusion au chapitre II	59
Chapitre III : Etude du rôle de la banque algérienne dans le commerce extérieur : cas de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) de Tizi-Ouzou	60
Introduction au chapitre III.....	61
Section 01 : Présentation de la BADR et de l'agence N° 580 de Tizi-Ouzou	62
1. Présentation de la BADR	62
1.1. Historique de la BADR	62
1.2. Evolution de la BADR	62

1.3. Les missions de la BADR	63
1.4. Les objectif de la BADR.....	64
1.5. Les caractéristiques de la BADR	64
1.6. Diversification et adaptation des produits de financement	64
2. Présentation de l’agence N° 580 de Tizi-Ouzou	65
2.1. Service de commerce extérieur de l’agence.....	67
2.2. Le système d’information de gestion et de pilotage	68
Section 02 : Montage et procédures de traitement des opérations du commerce extérieur au niveau de la BADR	69
1. Les documents utilisés dans le commerce extérieur	69
1.1. Les documents de prix	69
1.1.1. La facture pro forma	69
1.1.2. La facture consulaire	69
1.1.3. La facture commerciale.....	69
1.1.4. Note de frais	70
1.2. Les documents de transport	70
1.3. Les documents d’assurance	71
1.4. Les documents douaniers	71
1.5. Les documents annexes	71
2. Domiciliation bancaire des opérations du commerce extérieur de l’agence 580 de Tizi-Ouzou	72
2.1. La domiciliation des importations	72
2.2. La domiciliation des exportations	74
3. Procédure de traitement des dossiers du commerce extérieur à l’agence 580	75
3.1. Procédure de traitement des crédits documentaires	76

3.2. Procédure de traitement des remises documentaires	78
3.3. Procédure de traitement de transfert libre	79
Section 03 : Le rôle de la BADR de Tizi-Ouzou dans le développement du commerce extérieur.....	80
1. Evolution des dossiers d'importations et d'exportations traités au sein de la BADR entre 2022 -2024	80
2. Evolution des dossiers d'importation et d'exportation par type de crédit accordé 2022 – 2024	83
2.1. L'évolution par type de financement à l'importation 2022-2024	83
2.2. L'évolution par type de financement à l'exportation 2022- 2024	84
3. Evolution des opérations du commerce extérieur traitées par secteur d'activité 2022 – 2024	86
4. Le rôle de la banque dans le contrôle des opérations de commerce extérieur	87
Conclusion au chapitre III	89
Conclusion générale.....	90
Bibliographique	93
Table des matières	97

Résumé

Le commerce international est un pilier fondamental de l'économie mondiale, permettant aux nations d'échanger des biens et services de manière optimale. En Algérie, ce secteur est dominé par les exportations d'hydrocarbures, rendant l'économie particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole et du gaz. Malgré des efforts de diversification économique, des défis structurels et institutionnels persistent. Les banques jouent un rôle essentiel dans le financement du commerce extérieur, en offrant des services tels que les crédits documentaires, les garanties bancaires et les prêts à l'exportation, qui sécurisent les transactions internationales et protègent contre les risques de non-paiement et de non-livraison. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) de Tizi-Ouzou se distingue par son soutien significatif au secteur agricole et rural. Elle facilite l'accès aux marchés internationaux pour les agriculteurs et les entreprises rurales en fournissant des crédits documentaires, des lettres de crédit et des prêts spécialisés. En adoptant des pratiques bancaires modernes et en intégrant les standards internationaux, la BADR contribue à la diversification des exportations algériennes et renforce la résilience économique de la région. Ainsi, les banques algériennes, et en particulier la BADR de Tizi-Ouzou, jouent un rôle stratégique dans le développement économique du pays en assurant le financement et la sécurisation des échanges internationaux, favorisant ainsi la croissance économique régionale et nationale.

L'objet de notre travail de recherche consiste à analyser le rôle de la banque dans les échanges internationaux. De ce fait, nous avons adopté une démarche méthodologique basée, d'une part, sur une recherche bibliographique, de l'autre part, un stage pratique au niveau de l'agence BADR de Tizi-Ouzou pour recueillir les données nécessaires sur le rôle des banques dans les échanges extérieurs. D'après notre étude au sein de la BADR, nous avons constaté un point essentiel : cette agence régissent des moyens de financements du commerce extérieurs qui dépendent de degré de confiance et de garanties entre les opérateurs économiques, elle utilise actuellement le crédit documentaire à l'import et le transfert libre pour les exports, notamment dans le développement du secteur agricole.

Mots clés

Algérie, BADR, banque, échange extérieur, financement.

Abstract

International trade is a fundamental pillar of the global economy, allowing nations to exchange goods and services optimally. In Algeria, this sector is dominated by hydrocarbon exports, making the economy particularly vulnerable to fluctuations in global oil and gas prices. Despite efforts towards economic diversification, structural and institutional challenges persist. Banks play an essential role in financing foreign trade by offering services such as documentary credits, bank guarantees, and export loans, which secure international transactions and protect against the risks of non-payment and non-delivery. The Agricultural and Rural Development Bank (BADR) of Tizi-Ouzou stands out for its significant support to the agricultural and rural sector. It facilitates access to international markets for farmers and rural enterprises by providing documentary credits, letters of credit, and specialized loans. By adopting modern banking practices and integrating international standards, BADR contributes to the diversification of Algerian exports and strengthens the economic resilience of the region. Thus, Algerian banks, and particularly BADR of Tizi-Ouzou, play a strategic role in the country's economic development by ensuring the financing and security of international exchanges, thereby promoting regional and national economic growth.

The purpose of our research work is to analyze the role of banks in international trade. To this end, we have adopted a methodological approach based on, on the one hand, a bibliographic research and, on the other hand, a practical internship at the BADR of Tizi-Ouzou agency to gather the necessary data on the role of banks in foreign trade. According to our study within BADR, we have observed a key point : this agency governs means of financing foreign trade that depend on the degree of trust and guarantees between economic operators. It currently uses documentary credit for imports and free transfer for exports, particularly in the development of the agricultural sector.

Keywords

Algeria, BADR, bank, foreign trade, financing.